



| Programme

D'ACTIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÉGIENS

 2020 | 2021

| Programme
D' ACTIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÉGIENS
2020 | 2021



Citoyens de demain,

Le Département est un partenaire majeur de l'éducation, au sens large de celle-ci. Il est présent en matière d'éducation spécialisée comme d'éducation populaire. Il entretient aussi une relation de travail tout particulièrement privilégiée avec l'Éducation nationale. Le Département est ainsi triplement lié aux collèges : il en construit, rénove et entretient les bâtiments ; il en emploie le personnel non-enseignant ; enfin, il finance et propose des actions éducatives. Ce sont ces dernières que nous vous présentons dans ce nouveau Programme d'actions éducatives pour les collégiens (PAEC). Cette édition 2020-2021, conçue par nos équipes et leurs partenaires, s'articule autour de quatre grandes thématiques : l'engagement citoyen, la découverte des métiers, la culture et le bien-être, la découverte du territoire.

De nouveaux chapitres y font leur entrée. Ils élargissent l'intérêt de ce PAEC et lui permettent d'être au contact de préoccupations de son époque. Des modules abordant les sujets du handicap, de l'écoresponsabilité, de la biodiversité ou de la recherche scientifique sont ainsi créés. Autant de domaines chers au Département puisqu'il y est impliqué au titre de ses compétences. Ce PAEC s'attache aussi à élargir son accès à un plus grand nombre de collégiens. C'est le cas ici des séjours en montagne, conçus dans une optique d'acquisition de connaissances territoriales et patrimoniales. Avec toujours une même ambition : que les élèves d'aujourd'hui deviennent les citoyens des Pyrénées-Atlantiques de demain.

Jean-Jacques Lasserre
Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques



| Propos introductif

POURQUOI UN PROGRAMME D' ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS ?

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés des familles, de l'Éducation Nationale, et du secteur associatif. À travers un panel de mesures éducatives. L'objectif est ainsi de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

Il est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions. Cette offre est revue annuellement au vu de l'évaluation et présenté à travers ce guide.

Plusieurs actions relèvent du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC). Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département, la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes :

Engagement citoyen

Réussite éducative

Épanouissement et bien-être

Découverte du territoire

Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales pourront être mis en œuvre.

LES NOUVEAUTÉS

Ce programme d'actions est en phase avec le nouveau modèle départemental qui positionne le Département bâtisseur du Vivre ensemble, aménageur et animateur du numérique et promoteur d'une montagne vivante et attractive.

Plusieurs actions éducatives nouvelles sont proposées dans ce cadre, portées en direct par le Département ou en partenariat avec des associations locales.

De plus, les modalités de mise en œuvre sont modifiées avec :

- Des actions relevant de l'appel à projets soumises au plafond financier du collège : des règles plus souples avec la fin d'un double plafond (par action et par collège) dans la majorité des cas,
- des actions relevant de l'appel à projets non soumises au plafond financier du collège : afin de favoriser l'émergence de projets sur ces thématiques,
- des actions (interventions, visites, aide à l'ingénierie etc.) qui pourront être sollicitées en contactant directement le service concerné du Département.

MODE D'EMPLOI

Les collèges peuvent bénéficier de ces actions selon différentes modalités indiquées dans chaque fiche.

Certaines actions relèvent de la procédure appel à projets (avec ou sans plafond financier par collège) :

Les collèges devront remplir un dossier en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

pour bénéficier d'une subvention.

CES DEMANDES SERONT EXAMINÉES SELON LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS SUIVANTES :

Avril

Communication de l'ensemble de l'offre et ouverture des appels à projets.

20 juin

Clôture des appels à projet

À partir du 20 juin

Réunion des différentes commissions d'instruction.

Début juillet

Validation des projets retenus.

Septembre

Délibération sur l'attribution des subventions.

Octobre

Notification aux collèges.

À partir d'octobre

Païement de la subvention (après réalisation de l'action).

Certaines actions sont soumises à **un plafond financier** par collège, calculé en fonction de l'effectif et de la localisation géographique de l'établissement. Les collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) bénéficient d'une aide bonifiée. Les collèges sont informés de ce montant par les services du Département avant le lancement de l'appel à projets en avril. **Les établissements devront donc prioriser leurs demandes.**

Les actions n'étant pas soumises au plafond financier du collège relèvent d'une priorité départementale.



Je dépose un dossier de demande de subvention, entre le 1^{er} avril et le 20 juin 2020, sur la plateforme : <https://paec.le64.fr>

SOU MIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

- | Collégien(ne) citoyen(ne),
- | Découverte des Institutions et des lieux de mémoire,
- | Écoresponsable dans mon collège,
- | Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (PDEAC),
- | Susciter la pratique de la langue occitane,
- | Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux,
- | Manger Bio&Local, Labels et Terroir,
- | Et si on en parlait...
- | Séjour de découverte des activités de neige,
- | Éducation et sport de pleine nature,
- | Biodiversité et développement durable.

NON SOU MIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

- | Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !
- | Que je sois fille ou garçon...
- | Collégien(ne)-chercheur(se),
- | Séjour des 6^e en montagne,
- | Sections sportives agréées par le rectorat.

Je contacte l'organisateur (Intervention, visite, aide à l'ingénierie...)

- | Citoyenneté numérique,
- | Découverte des archives,
- | Escape Game, *«Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant !»*
- | Découverte des métiers et des formations,
- | Prix BD des collégiens 64, *«Lire et aimer lire»*
- | 1 métier par mois, 1 métier pour moi,
- | «Segpas à pas» vers la réussite,
- | Grandir avec la culture,
- | Collège au cinéma,
- | Susciter la pratique de la langue basque,
- | À vélo, c'est la classe !
- | Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel,
- | Séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea.

Information générale

| Le guide de l'offre éducative départementale ainsi que les documents types (fiche bilan...) sont téléchargeables sur le site Internet du Département :

www.le64.fr

> Éducation > Programme d'actions éducatives pour les collégiens

| Les ressources de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) validées par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et le Département sont répertoriées sur le site Internet Culture 64.

| Posez toutes vos questions sur :

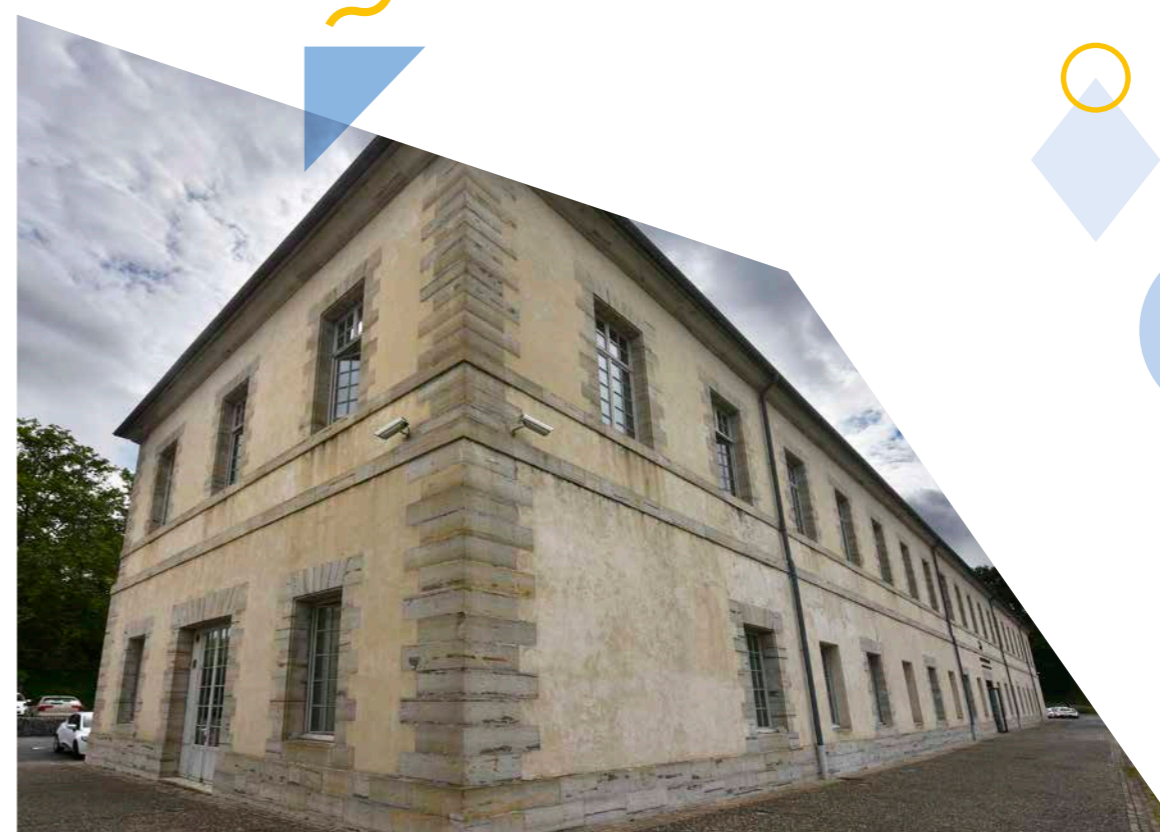
paec@le64.fr

ÉVALUATION

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens est évalué chaque année au vu des objectifs définis.

La fiche bilan devra obligatoirement être retournée après réalisation de l'action et permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.



| Sommaire

Mot du Président, Jean-Jacques Lasserre page 3
Propos introductif page 11

ENGAGEMENT CITOYEN

p.11

Collégien(ne) citoyen(ne) page 12
Mon collège pour tous, changeons le regard
sur le handicap ! page 14
Nouveau
Citoyenneté numérique page 16
Découverte des institutions et des lieux
de mémoire page 17
Découverte des archives page 18
Patrimoine, mémoire et histoire
Que je sois fille ou garçon... page 20
Escape Game page 22
«Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant !»
Écoresponsable dans mon collège page 24
Nouveau

RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

p.27

Prix BD des collégiens 64 page 29
«Lire et aimer lire»
1 métier par mois, 1 métier pour moi page 30
Découverte des métiers et des formations page 32
Collégien(ne)-chercheur(se) page 34
Nouveau
«Segpas à pas» vers la réussite page 36

ÉPANOUISSMENT ET BIEN-ÊTRE

p.37

Sensibilisation aux arts
et à la culture scientifique page 38
(PDEAC)
Grandir avec la culture page 40
Collège au cinéma page 42
Susciter la pratique de la langue basque page 44
Euskararen erabilpena sustatu page 45
Susciter la pratique
de la langue occitane page 46
Ahortir la practica
de la lenga occitana page 47
Voyages scolaires éducatifs et échanges
internationaux page 48
Nouveau
Manger Bio&Local, Labels et Terroir page 50
À vélo, c'est la classe ! page 52
Et si on en parlait... page 54

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

p.57

Séjour des 6^e en montagne page 58
Séjour de découverte des activités
de neige page 60
Éducation et sport de pleine nature page 62
Sport et sensibilisation aux risques
en milieu naturel page 64
Sections sportives agréées
par le rectorat page 66
Séjour ou animation et découverte du Centre
d'éducation au patrimoine Ospitalea page 68
Biodiversité et Développement durable page 70

Vos contacts au Département page 72



PLUS DE PROJETS,
PLUS ENGAGÉS
JEUNESSE

**ENGAGEMENT
CITOYEN**



| Collégien(ne) citoyen(ne)

Objectifs de l'action

- Favoriser l'engagement citoyen et l'apprentissage de la citoyenneté des collégiens,
- donner aux jeunes un espace de prise de responsabilités et d'expression,
- renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes.

Description de l'action

Cela doit permettre aux équipes pédagogiques de proposer des actions spécifiques visant à développer un comportement citoyen chez les collégiens et développer leur prise d'initiative.

Le projet devra répondre aux objectifs cités et s'inscrire notamment dans l'une des thématiques suivantes : **les valeurs républicaines, la participation des collégiens à la «vie du collège», la solidarité locale et internationale, la sensibilisation au handicap et au vieillissement, l'éducation aux médias et à l'information (hors citoyenneté numérique (voir fiche action PAEC dédiée «citoyenneté numérique»), la sensibilisation au fonctionnement associatif et à l'engagement bénévole).**

Critères d'éligibilité

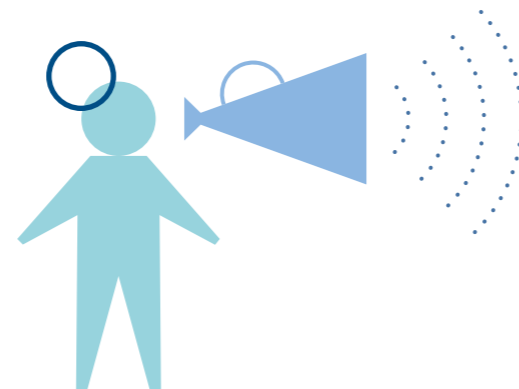
- Mettre en œuvre une approche interdisciplinaire,
- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,
- une attention particulière sera portée sur les projets s'appuyant sur des partenaires associatifs locaux. Voir liste «partenaires Engagement citoyen».

Seront privilégiés les projets faisant apparaître

- Les axes structurants pour l'établissement, s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Éducation nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée,
- et notamment les partenaires locaux reconnus par le Département indiqués dans **la liste «partenaires Engagement citoyen» téléchargeable sur le site Internet :**

www.le64.fr

- **la participation des jeunes dans le projet :** information et médiation par les pairs, implication des Conseils de Vie Collégienne (CVC), des délégués élèves ou collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), etc.



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Seront privilégiés les projets menés en partenariat avec une association locale **voir liste «partenaire engagement citoyen» (téléchargeable sur www.le64.fr).**

Participation du Département

La participation financière vise à **soutenir en priorité le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60€ par heure)**. L'aide du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont plafonnées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.

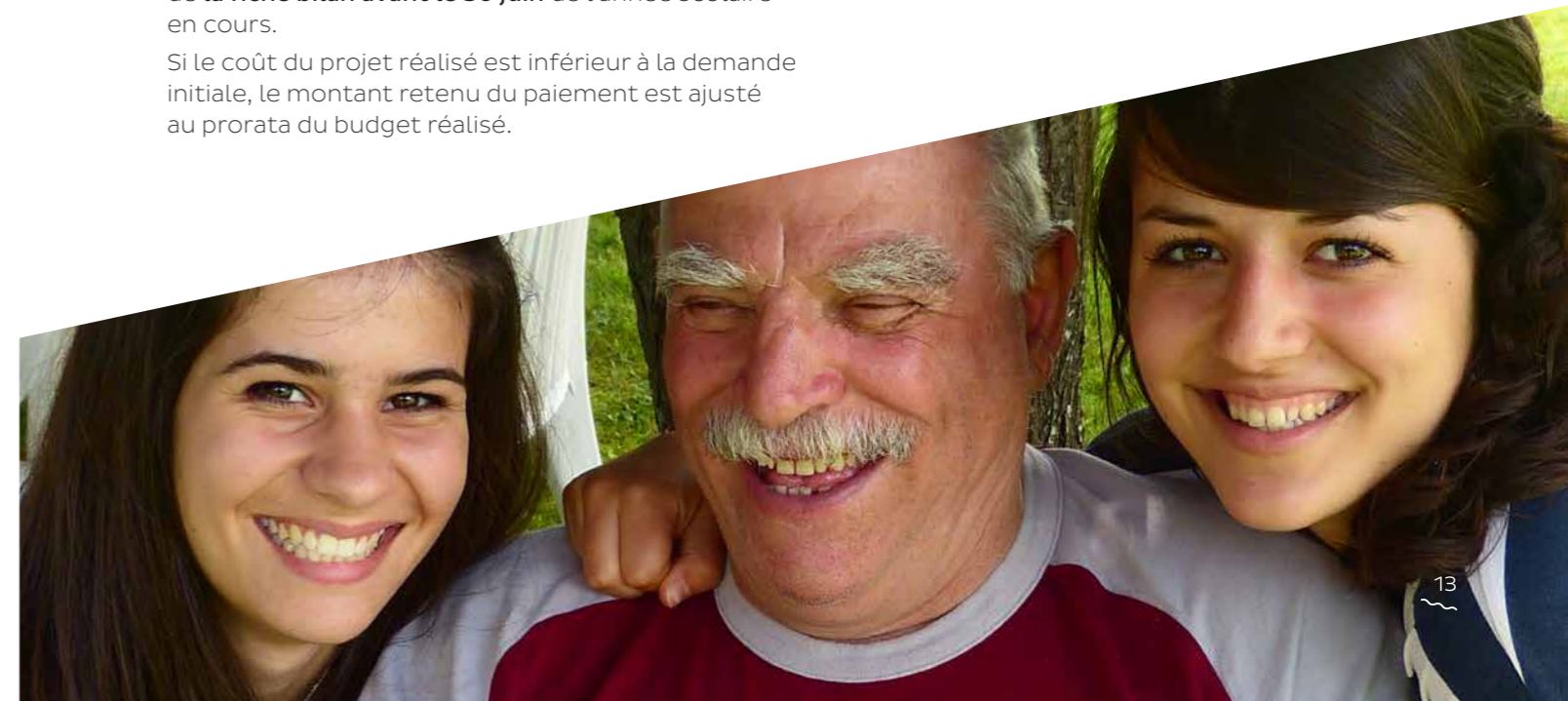
Contact du Département

**MISSION SPORTS, JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE**

Laura DUVIGNAU

05 59 11 47 03

laura.duvignau@le64.fr





Nouveau

| Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !

Objectifs de l'action

- Faire évoluer les représentations en matière de handicap,
- favoriser l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap,
- encourager l'esprit créatif et d'initiatives des collégiens pour participer au projet d'un collège inclusif.

Description de l'action

Le collège en partenariat avec une association / des associations ressources en matière de handicap **voir liste «partenaires, sensibilisation au handicap» (téléchargeable sur www.le64.fr)**, participera à un défi collectif inter collèges afin de favoriser l'accueil, la cohabitation et le bien-être de tous dans l'établissement.

LE PROJET SE DÉROULERA SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE AVEC POUR OBJECTIFS DE :

- **Comprendre le handicap** : appréhender les différents types de handicap, travailler sur les représentations, comprendre la notion d'inclusion,
- **favoriser l'échange entre pairs handi-valides** : à travers des jeux coopératifs, du sport partagé, des sorties ou activités partagées, des rencontres et témoignages,

- **proposer une idée de projet** : à l'échelle du collège, pour améliorer l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap. Ces idées devront être transmises en fin d'année scolaire au Conseil départemental afin d'être valorisées à l'échelle départementale (plateforme autonomie, journée des collégiens, rencontres Handiressources...).

Critères d'éligibilité

- Contenu du projet et engagement de l'équipe projet (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des actions...),
- niveau d'implication des collégiens et mixité (dont jeunes porteurs de handicap),
- s'appuyer sur un ou des partenaires associatifs travaillant dans le champ du handicap (voir liste des associations ressources en matière de handicap).



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ENGAGEMENT CITOYEN

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Les associations ressources en matière de handicap, **voir liste «partenaires, sensibilisation au handicap» (téléchargeable sur www.le64.fr)**.

Participation du Département

La participation financière est plafonnée à **1000 € par collège et vise à soutenir notamment le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60 € par heure), les frais de déplacement** (plafonnés à hauteur de 80% de leur montant), l'achat de petit matériel, etc.

> Les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe disponible du Département.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>
du 4 mai au 20 juin 2020

Ressources

> Sites Internet dédiés :

www.autonomie64.fr
www.handiressources64.com

Éduscol, ressources pour animer une séance de sensibilisation au handicap.

Contact du Département

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Claire BARBÉ
05 59 11 41 58
claire.barbe@le64.fr





| Citoyenneté numérique

Objectif de l'action

Apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par les outils numériques tout en assurant leur protection, celle de leur identité numérique et de leur vie privée sur Internet.

Une approche participative est privilégiée afin de responsabiliser les élèves sans les culpabiliser.

Description de l'action

L'INTERVENANT PROPOSERA AUX ÉLÈVES DE :

- S'interroger sur la place des écrans et l'intérêt de la déconnexion,
- s'informer sur une pratique réfléchie des médias sociaux (gérer un profil, âge minimum d'utilisation, paramètres),
- prendre conscience des données fournies sur internet, de leur persistance dans le temps, de leurs utilisations (traces subies et maîtrisées),
- se questionner avant de publier (liker, commenter, partager : est-ce utile ? Est-ce que cela peut me desservir ou desservir les autres ?). Aborder le respect du droit sur internet (droit d'auteur, droit à l'image, liberté d'expression),
- trouver des solutions en cas de problèmes et identifier les relais possibles,
- garder un esprit critique : détecter les infox, débattre de sujets d'actualité (empreinte environnementale du numérique, commercialisation du web).

Format

- L'intervention est d'une durée de 2 heures par classe,
- un poste informatique connecté à Internet par le réseau de l'établissement est utilisé,
- les supports et contenus de l'intervention sont laissés aux enseignants présents ainsi que l'adresse du site Internet ressource.

Pour qui ?

Les élèves de 6^e et/ou de 5^e (nombre pouvant être limité en fonction des possibilités d'intervention)

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Avec qui ?

Intervenant du Syndicat Mixte La Fibre 64 ou d'une structure partenaire.

Participation du Département

Intervention à titre gratuit.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalités d'inscription

> Inscription dans la limite des possibilités d'intervention auprès de :

<https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Clémentine PRADALIER

05 59 90 19 90

clementine.pradalier@lafibre64.fr

> Quand ?

Pour obtenir des informations, dès avril 2020. Pour les inscriptions, de septembre à décembre 2020.

Ressources

> Site Internet dédié :

<https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Outils pédagogiques en ligne mis à disposition des enseignants après l'intervention.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

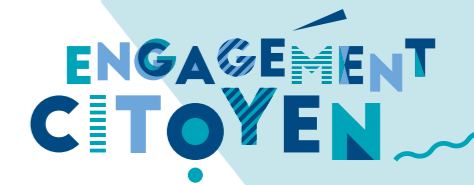
Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



| Découverte des institutions et des lieux de mémoire

Objectifs de l'action

- Connaître les institutions décisionnelles de la République à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et européenne,
- comprendre les valeurs et le fonctionnement des institutions et appréhender le rôle de leurs représentants,
- découvrir les lieux de mémoire à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.

Description de l'action

Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions et valeurs de la République. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire (Histoire-Géographie, Français, Éducation civique...).

Le projet comporte

UNE ACTION EN COLLÈGE :

Organisation de débats, interviews et invitations de personnalités au collège, expositions, etc.

UNE SORTIE :

Visite d'une institution locale (mairie, tribunal...) et/ou nationale (Assemblée nationale, Sénat) et/ou européenne (Parlement européen...) et/ou d'un lieu de mémoire (Camp de Gurs, Mémorial de Verdun, Chemin de l'évasion...).

Pour qui ?

Tous niveaux (un projet par an, par établissement)

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Dans l'établissement et à l'extérieur.

Participation du Département

L'aide financière est définie en fonction du budget prévisionnel du projet, plafonnée à 500 € par collège et par an (pour les séjours hors département 64). Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant (toujours dans la limite du plafond de 500 €).

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours et de la facture de transport en cas de déplacement.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.

IL EST PROPOSÉ LE PROGRAMME SPÉCIFIQUE POUR DÉCOUVRIR L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE (DURÉE D'ENVIRON 2 HEURES) :

- Visite du site et présentation de l'histoire, patrimoine et architecture par l'Association Destination Patrimoine,
- présentation du fonctionnement et des missions de l'Institution départementale,
- découverte des métiers du Département,
- rencontre et échanges collégiens, élus.

Pour vous inscrire

Compléter le formulaire d'inscription à télécharger sur : www.le64.fr

> Éducation > Projet éducatif départemental

à envoyer 1 mois au préalable, contact :

Laura DUVIGNAU

05 59 11 47 03

laura.duvignau@le64.fr

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr



| Découverte des Archives

Patrimoine, mémoire et histoire

Objectifs de l'action

- Questionner le passé pour mieux comprendre la société,
- proposer une offre pédagogique qui met en perspective l'histoire locale en lien avec les programmes scolaires,
- rendre accessible aux enseignants et aux élèves les sources de l'Histoire par le biais de documents originaux sur supports variés.

Description de l'action

Les deux sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) proposent aux publics scolaires, du primaire au secondaire, encadrés par leurs enseignants, de découvrir leurs fonds d'une manière privilégiée, pédagogique et vivante.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPOSENT :

> La visite des bâtiments :

Pour découvrir le fonctionnement d'un site départemental, d'un service d'archives et des métiers associés (métiers du patrimoine).

> Les ateliers et activités :

Adaptés à tous les âges pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux.

La séance complète, associant visite commentée et atelier, dure au minimum 2 heures.



Thèmes abordés

- Découvrir les Archives,
- éducation artistique et culturelle (calligraphie-enluminure, recyclage-collage),
- vivre en Béarn au fil du temps,
- le Moyen Âge à Bayonne et en Béarn,
- autour de la Révolution,
- le port de Bayonne et son histoire,
- l'aventure de l'écrit,
- mémoires de Guerres (Première, Deuxième Guerres mondiales et Guerre civile d'Espagne),
- dans les pas de la justice.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE ASSOCIÉE AUX PARTENAIRES CULTURELS LOCAUX :

- Villes Art et Histoire, Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées,
- Châteaux de Montaner et Morlanne,
- Musée Jeanne d'Albret, Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, DIDAM,
- collectif Ça-i et David Bordes, conteur et accompagnateur en montagne,
- association Itsas-Begia.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

De septembre à mai

Où ?

Sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) et «Hors les murs»

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en castillan sur le site de Bayonne, en occitan sur le site de Pau.

Participation du Département

- Le Département finance le déplacement des collégiens à hauteur de 80%,
- le service des Archives met à disposition des outils pédagogiques : fiches pédagogiques pour les professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne, expositions en prêt.

À charge du collège

L'offre éducative des archives est gratuite. Pour les visites des châteaux de Montaner et Morlanne, contacter respectivement :

Émilie BERNADET
05 59 81 98 29
chateau.montaner@adour-madiran.fr

et Adeline MOULY
05 59 81 60 27
chateudemorlanne@orange.fr

Pour le musée Jeanne d'Albret, contacter :

Estelle DELMAS
05 59 69 14 03
contact@museejeannedalbret.com

Contact du Département

PAU

Carine FREYSSINET
05 59 84 97 60
carine.freyssinet@le64.fr

BAYONNE

Tere GARCIA-LARRACHE
05 59 03 93 93
tere.garcia-larrache@le64.fr

Modalité de paiement

Le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif (facture acquittée à transmettre au service des Archives).

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès des Archives départementales (voir contact ci-dessous).

> Quand ?

Au minimum un mois avant la date de la visite.

Ressource

archives.le64.fr





| Que je sois fille ou garçon...

Objectifs de l'action

C'est pendant les quatre années qu'ils passent au collège que les jeunes, alors adolescents, vont construire leur personnalité et leur relation à l'autre, appréhender leur vision du monde et commencer à définir leur devenir professionnel. C'est aussi l'âge auquel ils se trouvent confrontés à des questionnements et transformations physiques fondamentalement différentes puisque liées à leur sexe ; comment être fille ou garçon, devenir femme ou homme.

Les projets évoqueront, notamment, les préjugés et les stéréotypes, l'estime de soi, l'ambition, la confiance en ses capacités et ce, que l'on soit fille ou garçon.

Description de l'action

Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette démarche, des projets aboutissant à la conception et la mise en œuvre par les élèves de performances ou productions qui abordent la thématique de l'égalité «filles-garçons».

LA FORME EST LAISSÉE À L'APPRÉCIATION DU COLLÈGE :

Théâtre, vidéos, danse, musique et chant, cirque, expositions, rencontres sportives. Tous les champs peuvent être explorés, comme par exemple l'information professionnelle des collégiens, le sport, l'éducation artistique et culturelle, la prévention, l'éducation au numérique, la citoyenneté, etc.

Les critères suivants seront pris en compte pour la sélection des projets

- Contenu du projet et engagement de l'équipe (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des productions envisagées, modalités des publications et partages prévus...),
- niveau d'implication attendu des collégiens dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de la performance (nombre d'élèves concernés, niveaux, âges, organisation des temps de travail...),
- rôle donné aux associations locales dans l'accompagnement du projet ; le recours à un partenaire extérieur est envisageable mais pas obligatoire ; il peut, le cas échéant, apporter aux enseignants une plus-value sur l'accès aux ressources, sur l'animation, sur les connaissances techniques en fonction du champ et de la forme choisis.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

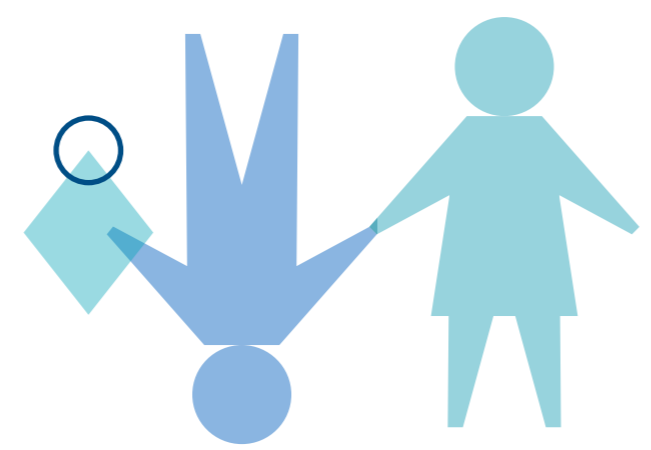
Publics

Quand ?

Durant l'année scolaire

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.



Participation du Département

Cinq collèges sont retenus annuellement par le Département.

AIDE FINANCIÈRE :

L'aide financière est plafonnée à **2000 € et 80% du montant total du projet**. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par une ou plusieurs associations locales, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel.

RÉALISATION D'UN REPORTAGE VIDÉO :

Le Département confiera à un prestataire la mission de valoriser les productions des élèves.

> **Présentation des productions et des vidéos lors de la «journée des collégiens».**

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours **accompagnée des justificatifs de dépenses.**

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

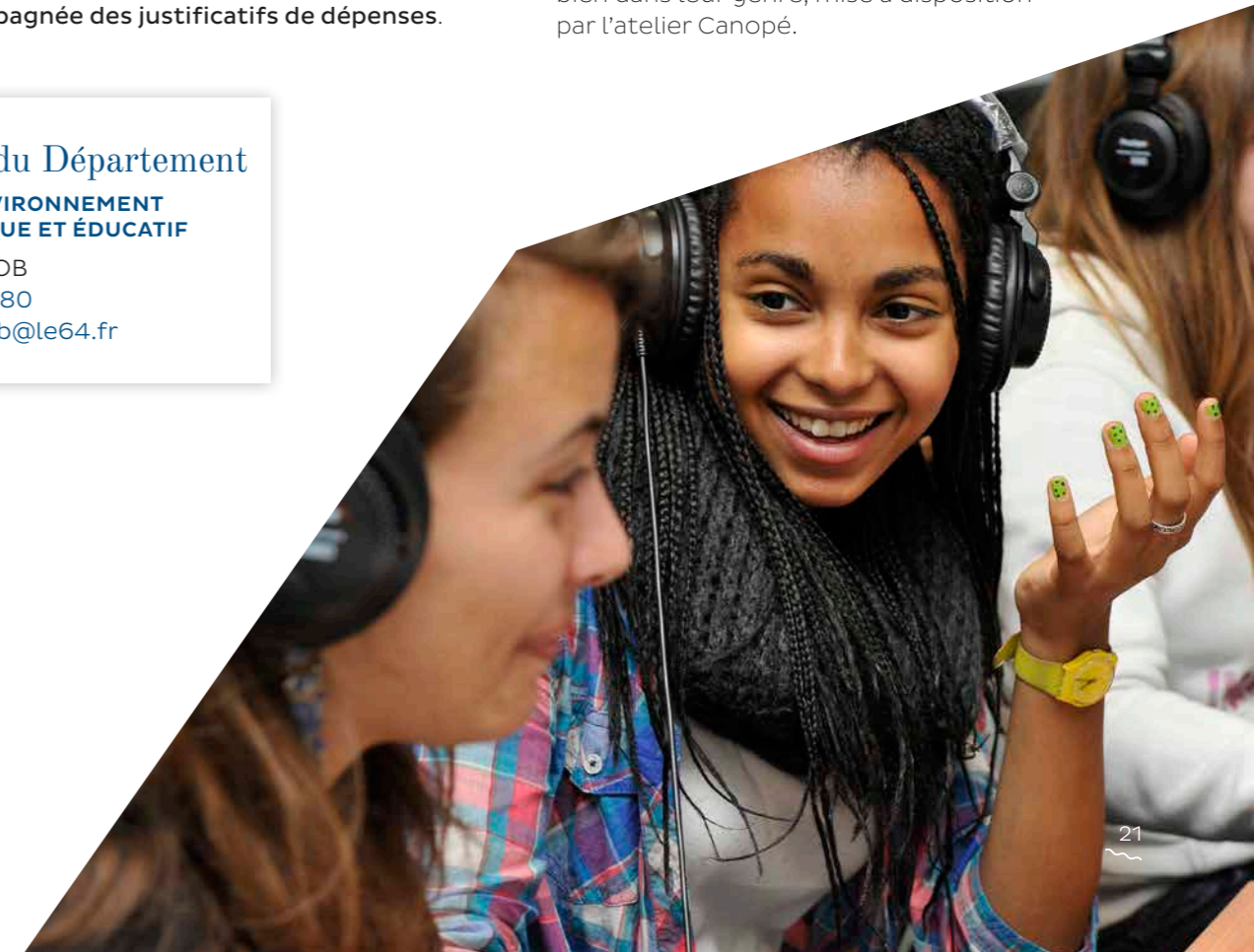
> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>
du 4 mai au 20 juin 2020.

Ressources

> **Des expositions sont mises à disposition des collèges :**

- Tous les métiers sont mixtes, mise à disposition par le Département,
- les femmes et le sport, portraits de femmes engagées dans les Pyrénées-Atlantiques, mise à disposition par le Département,
- le village des garilles, proposée par Lacq-Odyssée,
- bien dans leur genre, mise à disposition par l'atelier Canopé.





Escape Game

«Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant !»

Objectifs de l'action

- Sensibiliser à la complexité des enjeux du Développement Durable,
- explorer les connexions local/global à l'échelle de la planète,
- développer le sens critique et l'esprit d'écoute et de dialogue des élèves par le débat,
- impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Description de l'action

«Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant !» est le nouvel outil proposé par GRAINE AQUITAINE pour sensibiliser les collégiens au développement durable et aux principes de concertation et de coopération.

Cet outil utilise les procédés de l'escape Game ou jeu d'évasion pour appréhender toute la complexité du développement durable en lien direct avec l'actualité : adoption des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) par 193 Etats membres de l'ONU en 2015, de la COP 21 de Paris à la COP24, la loi sur la Biodiversité.

> Il favorise la formation citoyenne et l'engagement des jeunes participants.

Format

DEUX SÉANCES DE DEUX HEURES AVEC
POSSIBILITÉ DE LES PLACER SUR UNE JOURNÉE :

Ces séances sont nécessaires pour enquêter, rechercher des indices, résoudre des énigmes et appréhender les 17 ODD.

Elles invitent le jeune à interroger son quotidien et porter un regard nouveau sur son établissement. Le CDI, la cantine, la cour de récréation... sont autant de décors à ce jeu d'évasion.

En fin de séances l'équipe sort du jeu, et guidée par l'animateur, elle formule un engagement collectif ou une action en lien avec les ODD et les démarches écologiques et solidaires.



PROGRAMME D'ACTIONS
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ENGAGEMENT
CITOYEN



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Où ?

Au collège, en salle équipée de tables et chaises mobiles, et vidéoprojecteur, enceintes et connexion Internet

Avec qui ?

L'animation est assurée par une structure associative formée au dispositif en présence indispensable d'un référent identifié pour chaque classe (enseignant).

Participation du Département

LES INTERVENTIONS SONT GRATUITES :

Le Département, dans le cadre d'un partenariat régional, participe au dispositif Planète précieuse. Ce partenariat permet aux collégiens du 64 de bénéficier gratuitement des interventions «Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant !».

Contact du Département

MISSION VALORISATION
DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Patricia SAINT-AMON
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr

Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur
Graine Aquitaine (indiqué ci-dessous).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Information et inscription auprès de :

Séverine - GRAINE AQUITAINE

05 56 88 19 07

severine@graine-aquitaine.org

Graine Aquitaine assure la mise en lien avec une structure associative du département formée au dispositif. Cette structure assurera l'animation au sein de l'établissement.

> Quand ?

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Ressource

www.graine-aquitaine.org





Nouveau

| Écoresponsable dans mon collège

Objectifs de l'action

- Sensibiliser aux enjeux du Développement Durable, et plus spécifiquement aux questions de pollutions et de consommation des ressources,
- questionner sur l'exemplarité de chacun et sur les modes de consommation en lien avec les thèmes de la transition énergétique, de la préservation des ressources naturelles et du tri des déchets,
- développer le sens critique et l'esprit d'écoute et de dialogue des élèves par le débat,
- impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Description de l'action

Le projet doit avoir pour but d'aider le jeune à prendre conscience de son impact carbone dans ses activités, à l'évaluer afin de trouver les attitudes de consommation à améliorer.

> Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette action, des projets permettant de sensibiliser aux problématiques suivantes :

- La gestion de l'énergie, la transition énergétique, les énergies renouvelables,
- les modes de consommation,
- tri du déchet à la source, principes du zéro déchets,
- économie circulaire, cycles de vie des objets, revalorisation, recyclage.

Les projets peuvent combiner des visites de terrain (équipements techniques, centre de tri...), des rencontres avec les acteurs (associations, élus, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle.

Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités économiques liées à l'énergie et aux déchets.

Critères d'éligibilité

- Permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,

LABEL E3D :

Tout collège «Engagé dans une Démarche globale de Développement Durable» (E3D) peut se porter candidat à l'obtention du label E3D, attribué pour une période de 3 ans par le Rectorat. Il faut que la démarche engagée apporte des solutions concrètes face aux Objectifs de développement durable, dans le fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers des actions pédagogiques portées par le corps enseignant.

Pour en savoir plus :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/edd/e3d/>

CUBE'S :

> Challenge Climat, Usages, Bâtiments enseignement scolaire.

Ce challenge est porté par les ministères de l'Education Nationale et de la Transition énergétique, et l'ADEME. Les inscriptions sont ouvertes chaque année à partir du mois de septembre. Les établissements qui s'inscrivent s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant un an, et bénéficient dans ce cadre d'un accompagnement technique et pédagogique. L'enjeu est collectif, car le challenge nécessite d'associer les services techniques, le corps enseignant et les élèves, pour que chacun adopte un comportement éco-responsable.

Pour en savoir plus :

<https://www.cube-s.org/>

- actions de terrain, visites de sites adossées à du travail en salle, ou intervention d'un partenaire extérieur,
- une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable engagée par les établissements (type labellisation E3D, mise en place d'éco-délégués...), ou couplés à l'action « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! ».

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Les associations ressources en matière de développement durable, les syndicats de traitement des déchets, les Espaces info énergie et les partenaires biodiversité et développement durable (téléchargeable sur le64.fr).

Contact du Département

MISSION AGENDA 21

Laurie FANLO
05 59 11 45 54
laurie.fanlo@le64.fr



Participation du Département

- Coût de l'intervenant extérieur plafonné à 60 € par heure,
- Aide évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège,
- Factures relatives aux déplacements plafonnées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalités de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

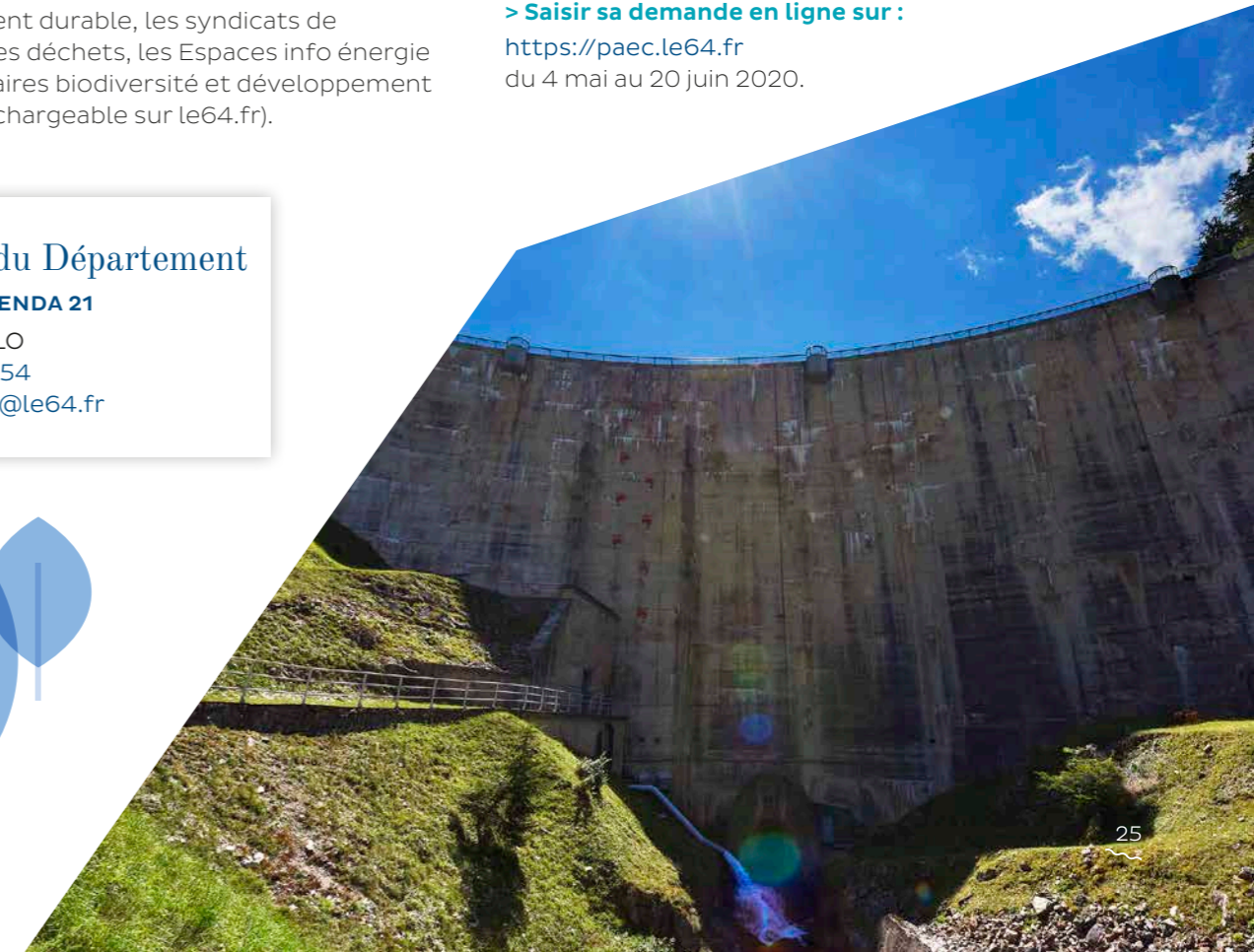
Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.





**RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS**





| Prix BD des collégiens 64

«Lire et aimer lire»

Objectifs de l'action

Le Prix BD des collégiens 64, récompense annuellement un album, choisi par voie de vote individuel par les élèves de 4^e des collèges publics volontaires du territoire, parmi une sélection de six ouvrages.

En 2020-2021, la thématique retenue est «la science».

Le Département des Pyrénées-Atlantiques organise ce prix, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, la Direction régionale des Affaires culturelles et l'atelier Canopé 64.

> L'objectif est de développer, notamment pendant la période de l'adolescence, le goût de la lecture chez les collégiens :

- Favoriser la lecture plaisir,
- stimuler l'esprit critique (débatte autour d'un ouvrage, analyser une œuvre),
- organiser des rencontres avec les auteurs (valoriser les auteurs et les rendre accessibles),
- s'inscrire dans les projets pédagogiques des établissements.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Description de l'action

Le projet se déroule en 5 étapes :

> Étape 1 :

Inscription.

> Étape 2 :

Médiation par le(s) professeur(s), lectures des albums par les élèves, production des élèves autour des œuvres.

> Étape 3 :

Vote individuel des élèves.

> Étape 4 :

Rencontres en collèges avec les auteurs.

> Étape 5 :

Remise du prix à l'auteur(trice) gagnant(e) lors de la «Journée des collégiens» et présentation des productions des élèves autour des œuvres.

Pour qui ?

Niveau 4^e. Au choix de l'enseignant, en classe entière, groupe d'élèves, dans le cadre d'un EPI, etc.

Collèges ?

Publics

Quand ?

Durant l'année scolaire

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Bulletin d'inscription à télécharger sur le site :

www.le64.fr

renseigner et renvoyer.

> Quand ?

Avant le 15 juin 2020.

Ressource

DAAC, Réseau Canopé, Biblio64.



us loin...
ez-vous avec le centre d'information
les fiches métiers, les vidéos, quiz

| 1 métier par mois, 1 métier pour moi

Objectifs de l'action

- Faire découvrir à l'élève le monde professionnel et ses métiers et notamment les métiers en lien avec l'offre du territoire,
- permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation, scolaire et professionnel,
- contribuer à dépasser les stéréotypes et les représentations liés aux métiers,
- promouvoir l'égalité des chances dans la découverte des métiers.

Description de l'action

De nombreux jeunes ne connaissent pas la diversité des métiers existant sur leur territoire. Le Département des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un réseau riche d'acteurs économiques et sociaux et souhaite soutenir les collèges dans leurs actions de découverte professionnelle, dans le cadre du «parcours avenir» des élèves.

Cette action se décline à travers

1 | L'ORGANISATION D'ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS :

Le Département organise des interventions de professionnels auprès des collégiens : **6 interventions dans l'année (1 fois par mois)** parmi les familles de métiers suivantes :

- industrie,
- artisanat (métiers de bouches, du bâtiment, métiers d'Arts),
- montagne,
- médico-social,
- port et pêche,
- numérique,
- juridique,
- sport et animation,
- métiers liés au grand âge,
- métiers du scientifique,
- patrimoine (dont métiers des archives).

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

2 | LA MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION «TOUS LES MÉTIERS SONT MIXTES» :

Qui vise à lutter contre les stéréotypes et les représentations.

Les collèges devront déposer leur demande auprès du contact indiqué ci-après, **en précisant notamment les 6 familles de métiers choisies, et le niveau de classe retenu**. 5 collèges seront retenus en fonction des critères suivants :

- Cohérence et complémentarité par rapport aux autres actions menées de découverte professionnelle, notamment des actions organisées dans le cadre de la fiche action «Découverte des métiers et des formations»,
- difficulté pour l'établissement d'organiser ce type de rencontre (notamment en raison de sa situation géographique),
- participation des élèves dans ces actions : préparation en amont des interventions, valorisation/restitution au sein du collège (exemples : réalisation par les élèves d'un reportage, exposition, film).

Pour qui ?

4^e ou 3^e

Collèges ?

Publics et privés (5 collèges retenus)

Quand ?

Durant l'année scolaire (une intervention par mois, entre octobre et mars)

Où ?

Interventions dans les collèges.

Participation du Département

ORGANISATION DES INTERVENTIONS DANS LES COLLÈGES :

Dès le mois de septembre, les collèges retenus transmettront au Département le calendrier des 6 interventions. Le Département communiquera les noms des professionnels au fil des mois.

À charge du collège

La communication aux familles de cette action départementale.

Une évaluation sera demandée en fin d'année auprès des élèves et des collèges participants.

RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Les collèges intéressés devront **compléter la fiche d'inscription téléchargeable sur :**

www.le64.fr

> Quand ?

Avant le 20 juin, à l'adresse suivante :

maddalen.luro@le64.fr

Les collèges retenus seront informés avant les vacances d'été.

À la rentrée, les collèges retenus devront transmettre le calendrier des créneaux réservés aux interventions.

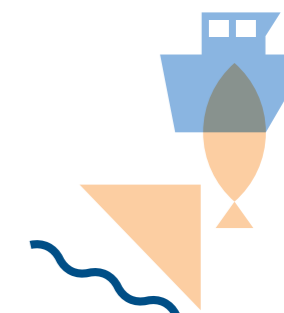
Ressource

Exposition itinérante «Tous les métiers sont mixtes» de l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit).

Contact du Département

MISSION SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Maddalen LURO
05 59 11 44 01
maddalen.luro@le64.fr





Découverte des métiers et des formations

Objectifs de l'action

- Permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail,
- soutenir les projets visant à aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise,
- offrir les conditions d'une orientation choisie vers des formations menant aux métiers de l'industrie et de l'artisanat,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel.

Description de l'action

Il s'agit de :

1 | SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISATEURS DE FORUMS DE FORMATIONS ET MÉTIERS :

Ces forums sont éligibles s'ils remplissent les conditions suivantes :

> Validés :

Par l'Inspection académique.

> Dimension territoriale souhaitée :

Zones d'animations pédagogiques (ZAP).

> Partenariat :

Centre d'information et d'orientation (CIO), collectivités territoriales, autres collèges ou lycées (publics ou privés) par 5 au minimum, organismes de formation, associations de professionnels...

Par qui ?

L'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ) porteur de projet

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au sein du Département

Participation financière du Département

Subvention à l'établissement porteur du projet (montant attribué en fonction du budget et de l'ampleur de la manifestation).

Modalité de paiement

Subvention versée à l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ) porteur de projet après vote de la Commission permanente et à réception du bilan de l'événement.

Modalités d'inscription

Transmettre une demande de subvention 3 mois au moins avant l'événement.

2 | FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DES COLLÉGIENS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION

Les actions doivent s'inscrire dans le cadre du parcours d'orientation de l'élève :

> Projet partenarial et de proximité :

Les collèges pourront s'appuyer sur des partenaires ressources (exemples : centres de formation, lycées professionnels et technologiques, entreprises, associations de professionnels...).

> Connaissance des filières de formation :

Visites de lycées professionnels et de centres de formation, participation aux différents forums d'orientation..., afin de faire les liens entre les métiers présentés et la formation qu'ils exigent et d'exposer clairement les filières conduisant aux métiers présentés.

Participation aux événements organisés dans les Pyrénées-Atlantiques (Salon Educado, forums de l'apprentissage, Journées Portes Ouvertes).

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



> Découverte des métiers de l'Artisanat :

La chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques propose des visites accompagnées de CFA (Centre de Formation de l'Apprentissage).

SECTEUR BÉARN :

Cathy ETCHANDY
06 31 56 47 70 - 05 59 14 86 01
c.etchandy@artisanat-aquitaine.fr

SECTEUR PAYS BASQUE :

Laurence GUILLEM
06 71 90 85 29 - 05 59 55 12 02
l.guillem@artisanat-aquitaine.fr

> Découverte des expositions des Espaces Métiers Aquitaine (Béarn Adour, Oloron-Orthez, Pau-Bénéjacq-Lons, Bayonne).

Pour qui ?

4^e et 3^e prioritairement

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au sein du Département.

Participation financière du Département

Subvention de fonctionnement au collège pour la prise en charge du déplacement à hauteur de 80% des frais réels. Les déplacements mutualisés devront être priorités.

À charge du collège

20% des frais de déplacement.

Modalité de paiement

La subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports justificatives au service instructeur (voir contact du Département).

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Transmettre une demande de subvention 1 mois au moins avant le déroulement de l'action.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Christine DOASSANS
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr

Exposition itinérante « Tous les métiers sont mixtes »

De l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit).

Contact

Émilie DARAGNEZ
05 59 11 47 05
emilie.daragnez@le64.fr



Nouveau

| Collégien(ne)-chercheur(se)

Objectif de l'action

L'objectif consiste, d'une part, à faire entrer le monde de la recherche dans les collèges et, d'autre part, à faire des élèves des « collégiens-chercheurs » dans le cadre d'une recherche scientifique menée en classe et sur le terrain, avec l'appui d'associations locales et d'universitaires :

- Diffuser les valeurs et l'éthique de la recherche,
- sensibiliser les jeunes à la méthodologie de la démarche scientifique : poser des questions, étudier, émettre des hypothèses, expérimenter, faire des erreurs, analyser, ...
- éveiller la curiosité des jeunes,
- favoriser les rencontres avec des scientifiques des centres de recherches de la région, notamment grâce au partenariat avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Description de l'action

L'enseignant ou l'équipe d'enseignants propose un projet de recherche scientifique dont les travaux seront menés par les élèves, tout au long de l'année scolaire, en partenariat et sous le parrainage d'un scientifique de l'UPPA.

LE PROJET «COLLÉGIEN(NE)-CHERCHEUR(E)» PRÉSENTÉ À L'APPEL À PROJET DEVRA RÉPONDRE AUX CRITÈRES SUIVANTS :

> Champs et disciplines de recherches possibles :

- Mathématiques,
- physique,
- chimie,
- robotique,
- technologie,
- géologie,
- énergie,
- biologie,
- sciences humaines.

La caution scientifique du projet sera assurée par le parrainage d'un chercheur de l'UPPA. Sa participation se concrétisera par des interventions en classe et/ou sur le terrain durant l'année scolaire.

Les travaux des élèves auront lieu en laboratoire (salle de classe ou tout autre lieu du collège) et en extérieur.

Toutes les étapes de la démarche scientifique devront être détaillées dans la présentation du projet.

L'action engagée donnera lieu à une publication, dont la forme est laissée au choix du collège (article de presse, conférence, exposition, capsule vidéo, présentation des projets auprès des familles, dans les écoles primaires de secteur, etc.) et fera également l'objet d'une valorisation par le Département.

PROGRAMME D'ACTIONS
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS

Pour qui ?

Tous niveaux
Groupes classes ou groupes d'élèves

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Les sorties et explorations sur le terrain auront lieu sur le territoire départemental ou à proximité immédiate

Avec qui ?

Parrainage d'un scientifique de l'UPPA (voir ci-après dans les fiches par thématique).

Clovis DARRIGAN

clovis.darrigan@univ-pau.fr

Participation du Département

L'aide financière du Département est plafonnée à 2000 € et 80 % du montant total du projet. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par une ou plusieurs associations locales, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel utile pour les expérimentations.

> Cinq collèges sont retenus
annuellement par le Département.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours accompagnée des justificatifs de dépenses.

Modalité de l'action

Appel à projet non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.

Ressources

> Ressources nationales :

Fondation «La main à la pâte» :

<https://www.fondation-lamap.org/>

Communauté «Les Savanturiers, l'école de la recherche» :

<https://les-savanturiers.cri-paris.org/>

Maisons pour la science :

<https://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine>

> Ressources locales :

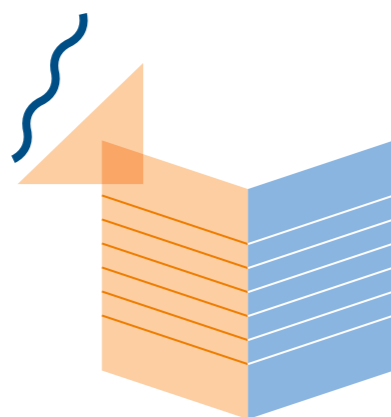
Centre de ressources pour l'enseignement des sciences et de la technologie des Pyrénées-Atlantiques (CREST 64) :

<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/sciences64/les-crest-du-departement/>

> Fiches ressources par thématique :

identification de parrains scientifiques, de sites possibles à explorer, d'associations et organismes susceptibles d'accompagner les enseignants dans leur démarche :

<https://paec.le64.fr>.





| «Segpas à pas» vers la réussite

Objectifs de l'action

- valoriser des actions et initiatives portées par les établissements, les élèves de Segpa et leurs enseignants,
- encourager le lien entre les élèves de Segpa et ceux de l'Enseignement général,
- permettre aux élèves de Segpa de participer à un projet départemental.

Description de l'action

Le Département, en concertation avec les services de l'Éducation nationale et les établissements concernés, définit chaque année un projet départemental concernant les Segpas des Pyrénées-Atlantiques et leur valorisation auprès des collégiens, du grand public, etc.

L'axe principal est de véhiculer une autre image des Segpas et du travail mené au quotidien par les équipes pédagogiques auprès des élèves.

Pour qui ?

Les élèves des classes de Segpa

Collèges ?

Les 12 collèges publics et le collège privé qui disposent de classes de Segpa

Quand ?

Durant l'année scolaire.

Participation du Département

Le Département coordonne un projet inter-segpa. L'année 2019-2020 aura été marquée par la création du livret «**Segpas à pas vers la réussite**» dont le contenu est disponible à l'adresse suivante : <http://www.le64.fr/education/education/segpas-a-pas-vers-la-reussite.html>

Ce livret est le fruit d'un travail collectif mené avec les équipes des collèges, les collégiens, les Directions de l'Éducation et de la Communication du Département. Imprimé par le Département, «**Segpa à pas vers la réussite**» a été distribué à la rentrée scolaire 2019 dans tous les collèges et toutes les écoles primaires des Pyrénées-Atlantiques. Il a également été diffusé auprès des SDSEI et des CIO du département.

Pour l'année scolaire 2020-2021, ce travail de valorisation des Segpas sera reconduit. En lien étroit avec les établissements concernés, il a ainsi été décidé de réaliser un film mettant en avant les Segpas, leurs élèves et les projets qui y sont menés et revenant sur les clichés afférents à ces sections.

Contact du Département

**ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF**

Christine DOASSANS
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr





Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique

(PDEAC)

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Objectifs de l'action

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente dans les domaines des arts, du patrimoine et des sciences, tout au long de leur parcours scolaire,
- développer et renforcer leur pratique artistique (arts), favoriser la démarche d'investigation (sciences), s'approprier les principes de protection patrimoniale,
- permettre la rencontre avec des artistes, des œuvres, la fréquentation de lieux culturels, l'appropriation d'équipements patrimoniaux du territoire,
- développer le jugement, le sens critique, la créativité, la curiosité et l'imagination.

Description de l'action

Le parcours d'éducation artistique et culturelle doit favoriser la démocratisation culturelle et l'égalité des chances. Le projet permet aux élèves d'aborder les domaines des arts, des sciences et du patrimoine et de valoriser les activités auxquelles ils prennent part.

Cette politique fait l'objet d'un partenariat entre la DSDEN, la DRAC et le Département et mobilise l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle peut être un élément d'un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire).

Critères d'éligibilité

> L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra comporter tous les axes suivants, piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- «**Fréquenter**» : diverses formes de productions (concerts, ballets, opéras, contes, spectacles, expositions...),
- «**S'approprier**» : développer des actions de médiation et de sensibilisation culturelle autour d'une offre culturelle et/ou scientifique (théâtre, danse, spectacle vivant, exposition, objet patrimonial, documents d'archives...),
- «**Pratiquer**» : mettre les collégiens en situation de création artistique, d'expérimentation scientifique...

> Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...) repéré(s) et identifié(s) par la DSDEN et le Département :

Voir site Internet EAC :

> Culture64 > Partenaires Culturels 2018

Le Département veillera à ce que les partenariats, entre un collège et un opérateur, n'excèdent pas 5 ans consécutifs et qu'il y ait une coupure de deux années au moins avant une nouvelle collaboration avec le même opérateur. Il veillera également à ce que les projets ne soient pas reconduits à l'identique d'une saison à l'autre.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège et/ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet (lieu culturel, festival...)

Avec qui ?

Les partenaires culturels co validés par la DSDEN et le Département

Langues régionales ?

Le Département sera particulièrement attentif aux projets valorisant la culture basque ou occitane et/ou réalisés en basque ou en occitan.

Participation du Département

La participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60€ de l'heure) et à 80% du coût du transport pour les collégiens. Les transports des opérateurs culturels du Département pourront être soutenus à 80% sur la base de 0,25€/km et des 15 heures d'intervention, lorsque les collèges sont éloignés de plus de 30 km d'une ville centre.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Myriam SOULA
05 59 11 44 02
myriam.soula@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

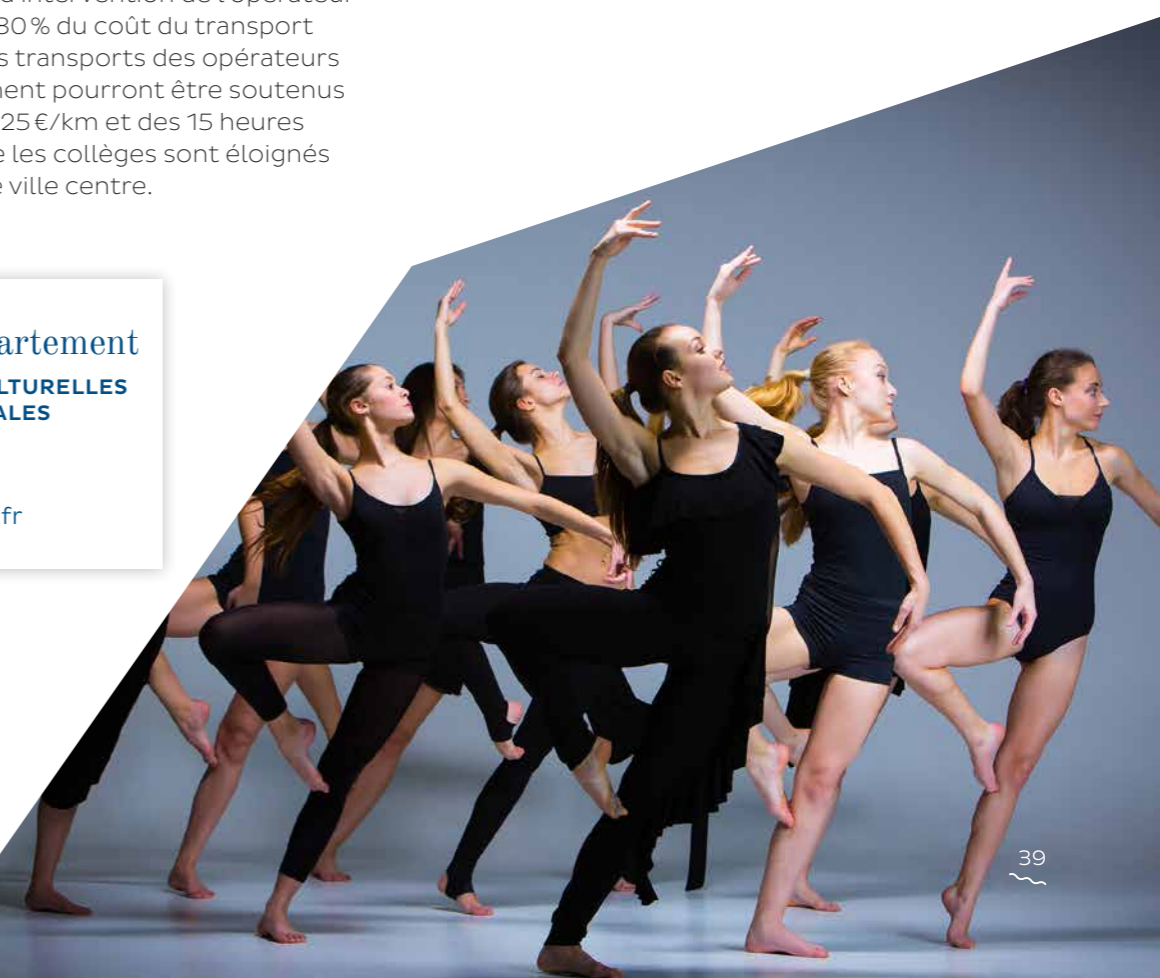
Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.





| Grandir avec la culture

Objectifs de l'action

Avec le programme «Grandir avec la culture», le Département souhaite permettre aux collégiens d'accéder à la culture, via une œuvre, le contact avec un artiste... Il s'agit de proposer des ateliers de création dans les collèges, afin de développer la créativité des collégiens, et d'acquiescer d'autres modes de faire et de penser.

Ce dispositif a également pour but de soutenir une démarche artistique et/ou un processus de création d'un artiste, de rendre présente la création au plus près de la communauté scolaire et d'expérimenter une rencontre entre des projets artistiques et éducatifs. Il peut s'agir pour l'artiste de la poursuite d'un travail de création en cours ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Description de l'action

À partir d'une note d'intention artistique élaborée par le porteur de projet (opérateur culturel), un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes. L'artiste présentera son actualité artistique, les objectifs du projet proposé aux élèves, les grandes étapes de son déroulement.

En retour, l'équipe enseignante réfléchit, invente et met en œuvre des liens avec les enseignements et le programme scolaire. Sur la base de ces éléments, le projet devra être rédigé dans une logique de co construction avec l'établissement, en précisant également les modalités concrètes de déroulement du projet.

Le Département propose une offre de résidence artistique en collège dans les champs artistiques et culturels suivants : théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts plastiques, audiovisuel et cinéma, culture et langues régionales, lecture, patrimoine, archives, nouvelles technologies.

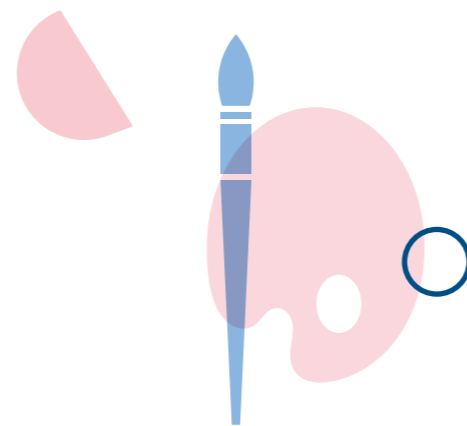
Critères d'éligibilité

> La proposition du porteur de projet devra permettre aux collégiens de développer des compétences et aptitudes en prenant en compte les 3 approches suivantes :

- **«Fréquenter»** : présence artistique accueillant les élèves sur le site du collège,
- **«S'approprier»** : temps d'intervention de médiation et de sensibilisation en direction des élèves, visite du lieu de création (théâtre, salle de spectacle, musée, exposition, cinéma...),
- **«Pratiquer»** : mise en situation de création pour les collégiens.

L'offre de résidence se construit sur environ 50 heures d'intervention auprès des collégiens. Le temps de rencontre avec les artistes peut être continu ou séquencé. À partir d'une trame élaborée par le porteur de projet, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes.

L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Le projet se déroulera pendant la période scolaire 2020-2021

Où ?

Au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel

Avec qui ?

Compagnies ou opérateurs culturels candidats et retenus dans le cadre du dispositif «Grandir avec la Culture»

Langues régionales ?

Cette action peut être proposée en langue basque et en langue.

Participation du Département

Le Département finance la prestation directement auprès de l'opérateur culturel.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (cf. encart).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Le collège recevra les offres retenues par le Département et se positionnera sur une proposition en argumentant son choix par mail auprès du service concerné du Département (indiqué plus loin)

> Quand ?

Entre le 6 avril et le 11 mai 2020.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Myriam SOULA
05 59 11 44 02
myriam.soula@le64.fr





| Collège au cinéma

Objectifs de l'action

- Former le goût, susciter la curiosité et forger l'esprit critique de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques,
- constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique et d'éducation à l'image, acquérir des notions sur des œuvres, sur l'histoire et les techniques du cinéma.

Description de l'action

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle «favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques».

Un comité de pilotage départemental, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image (CNC) en partenariat avec l'Éducation nationale, sélectionne les films proposés pour cette opération sur le plan national. Le CNC élabore les fiches pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves.

La DRAC soutient la mission de coordination de l'opération «collège au cinéma», dont les actions de formations en direction des enseignants et des exploitants des cinémas de proximité.

LE DISPOSITIF «COLLÈGE AU CINÉMA» A POUR CONTENU :

- La pré projection, accompagnée d'une action de formation, en direction des enseignants,
- la remise d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève,
- la projection de 3 films en salle de cinéma après préparation en classe avec la documentation du CNC.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Dans les cinémas Art et Essai du département.

Participation du Département

Les dépenses de transport des élèves de l'établissement scolaire au lieu de projection du film sont, dans ce cadre, prises en charge par **le Département selon les modalités suivantes** : principe de remboursement si le cinéma est distant de plus de 1,5 km de l'établissement, subvention plafonnée à 1200 € par établissement si le cinéma est en dehors de la commune, subvention plafonnée à 1000 € par établissement si le cinéma est dans la même commune.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

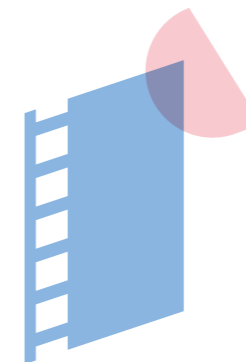
Critères d'éligibilité

L'aide du Département sera allouée aux collèges qui se sont acquittés du bilan «collège au cinéma» de la saison précédente et qui ont étayé leur demande d'un projet pédagogique issu du volet culturel du projet d'établissement. Le Département veillera à la place qui sera donnée aux 3 volets de l'EAC et sera particulièrement attentif au volet «pratiquer» dans la construction de l'offre en matière d'éducation à l'image.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Jean-Philippe GARCIA
05 59 11 43 88
jean-philippe.garcia@le64.fr



ÉPANOUISSEMENT
ET BIEN-ÊTRE

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (cf. encart).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès du service éducation artistique et culturelle de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 64) :

2, place d'Espagne - 64 038 PAU Cedex
05 59 82 22 00 (poste 4601)
ce.ia64-cult@ac-bordeaux.fr

> Quand ?

Pré-inscription en juin 2020 et confirmation en septembre.





| Susciter la pratique de la langue basque

Objectifs de l'action

> **Soutenir financièrement les projets entièrement en langue basque portés par les équipes enseignantes et répondant à l'un des objectifs suivants :**

- Valoriser et susciter la pratique de la langue basque (production orale et/ou écrite) par les élèves, de manière à consolider par l'usage l'apprentissage de la langue,
- accompagner les élèves dans la liaison CM2 > 6^e ou 3^e > 2^{de} afin d'améliorer la continuité dans l'enseignement bilingue.

Description de l'action

Le dispositif destiné aux établissements scolaires mis en place par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a pour objectif de valoriser et susciter la pratique de la langue basque par les élèves au travers de projets scolaires portés par les équipes enseignantes dans les collèges.

LES PROJETS PRÉSENTÉS SONT ÉVALUÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Dimension linguistique du projet au regard de la production orale/écrite en langue basque par les élèves, et/ou accompagnement des élèves dans la liaison CM2 > 6^e ou 3^e > 2^{de} dans l'enseignement bilingue,
- pertinence et intérêt du projet du point de vue pédagogique,
- pertinence de l'évaluation envisagée,
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet.

L'ensemble des projets font l'objet d'une instruction technique concertée associant les services de l'OPLB, de la Direction des services de



l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, du Département et des conseillers pédagogiques des trois filières d'enseignement.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés offrant un enseignement bilingue ou immersif

Quand ?

Durant l'année scolaire.

Participation du Département

> **L'OPLB est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de 4 partenaires institutionnels :**

- L'État,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- la Communauté d'Agglomération Pays-Basque.

La subvention accordée par l'Office Public de la Langue Basque est cumulable avec toutes autres aides attribuées par l'Éducation nationale, le Département et autres aides publiques. Elle ne peut être supérieure à 80 % du coût réel du projet.

À charge du collège

20 % minimum du coût total du projet.

Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur (cf. encart).

Modalité de candidature

Formulaire de candidature à compléter, téléchargeable courant juillet 2020 sur le site de l'OPLB :

www.mintzaira.fr

> **Contact de l'Office Public de la Langue Basque :**

05 59 31 18 34

eep-oplb@mintzaira.fr

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES
ET LANGUES RÉGIONALES

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15

anatole.arestegui@le64.fr

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Euskararen erabilpena sustatu

Ekintzaren helburuak

> **Dirulaguntza bat eskaintzea irakasle taldeek osoki euskaraz eramaten dituzten proiektuendako honako helburuetarik bat erdiesteko :**

- Ikasleen euskararen erabilpena bultzatzea, euskara baliatuz (idatziz ala ahoz), eskolako euskararen ikaskuntza azkartzeko,
- ikaslea CM2 > 6. edo 3. > 2. arteko urratsetan laguntzea irakaskuntza elebidunaren jarraikortasuna hobetzeko.

Ekintzaren deskribapena

Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) antolatzen duen Ikastetxeen Proiektu Deialdiaren helburua da bigarren mailako ikastetxeetako ikasleen euskararen erabilera bultzatzea, irakasleek muntatu proiektuen bidez.

PROIEKTUAK HONAKO IRIZPIDEEN ARABERA EBALUATUAK DIRA :

- Proiektuak, ikasleen aldetik hizkuntzaren ekoizpenean (ahozkoa/idatzizkoa) duen neurria, edota ikasleak irakaskuntza elebiduneko CM2>6. edo 3.>2. arteko urratsetan laguntzearen aldetik, pedagogia ikuspegitik, proiektuaren pertinentzia eta interesa,
 - proiektuarentzat pentsatua den ebaluazioaren pertinentzia,
 - irakasle taldearen inplikazioa proiektuan.
- Proiektu guziak elkarrekin aztertzen dituzte EEPko eta Departamendu Kontseiluko zerbitzuek, Bordeleko Errektoretzak, Pirinio Atlantikoetako Hezkunde Nazionalako zerbitzuen zuzendaritzak, eta hiru sareetako aholkulari pedagogikoek.

Norentzat ?

Maila guzietako ikasleentzat

Zein kolegio ?

Irakaskuntza elebiduna edo murgiltze sistema proposatzen duten kolegio publiko eta pribatuek parte hartzen ahal dute

Noiz ?

Ikasturte denboran.

Departamenduaren parte hartzea

> **EEP Interes Publikoko Erakundea da, 4 kide biltzen dituena :**

- Estatua,
- Akitania Eskualdea,
- Pirinio-Atlantikoetako Departamendua,
- Euskal Hirigune Elkargoa.

EEPk eman dirulaguntza, Hezkunde Nazionalak, Departamenduak edo beste edozein erakundek eman dirulaguntza publikorekin metatzen ahal da. Ezin du proiektuaren kostu orokorraren %80 baino handiagoa izan.

Kolegioaren gain

Proiektuaren kostu osoaren %20 gutxienez.

Ekimen moldeak

Antolatzailearekin harreman zuzena (ikus orriaren beherealdean).

Kandidatura aurkezteko moldeak

Kandidatura osatu behar da 2020ko uztailean zehar EEPren webgunetik deskargatuz :

www.mintzaira.fr

> **Euskararen Erakunde Publikoko harremana :**

05 59 31 18 34

eep-oplb@mintzaira.fr

Departamenduko harremana

KULTURA ETA HIZKUNTZA
EKINTZETARAKO MISIOA

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15

anatole.arestegui@le64.fr





| Susciter la pratique de la langue occitane

Objectifs de l'action

Favoriser l'émergence des projets pédagogiques portant la langue occitane dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

Description de l'action

Dans le cadre du PDEAC, le Département soutient les projets portés par les équipes enseignantes des collèges et ayant la dimension linguistique occitane.

LES PROJETS SERONT AIDÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Intensité de la pratique par les élèves, de la langue occitane dans le projet proposé,
- pertinence et intérêt du projet d'un point de vue pédagogique et linguistique,
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet...

Les dossiers feront l'objet d'une instruction technique concertée associant les services du Département, du Rectorat de Bordeaux, de la Direction des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques et des conseillers pédagogiques pour les trois filières d'enseignement.

Le projet doit être obligatoirement co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...) repéré(s) et identifié(s) par la DSDEN et le Département voir «Carte des ressources culturelles locales» sur :

<http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/>

Le Département propose une aide à l'ingénierie par la mise en relation des collèges avec des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir dans leurs projets.

> Le Département accompagne les pratiques de langue occitane dans le cadre scolaire en organisant :

- Un séjour pédagogique Patrimoine en «Patrimoine en Ôc», module Conte Image et Création au Centre d'Éducation au Patrimoine Ospitalea d'Irissarry pour les classes bilingues et immersives français/occitan (voir fiche action «Séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea»),
- des visites bilingues (avec conteur) et des ateliers autour de documents rédigés en occitan aux Archives départementales, sur le site de Pau (voir fiche action «Découverte des archives - patrimoine, mémoire et histoire»).

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics offrant un enseignement bilingue ; publics et privés proposant un enseignement par initiation ou immersif

Quand ?

Durant l'année scolaire.

Participation du Département

La participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60€ de l'heure) et à 80% du coût du transport pour les collégiens. Les transports des opérateurs culturels du Département pourront être soutenus à 80% sur la base de 0,25€/km et des 15 heures d'intervention, lorsque les collèges sont éloignés de plus de 30 km d'une ville centre.

À charge du collège

Le solde net du coût du projet.

Modalité de l'action

Appel à projet soumis au plafond financier du collège.

Modalité de candidature

> **Saisir sa demande en ligne sur :**
<https://paec.le64.fr>
du 4 mai au 20 juin 2020.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Colette LAPLÉCHÈRE
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Ahortir la practica de la lenga occitana

Objectius de l'accion :

Favorizar l'aviada deus projèctes pedagogics qui pòrtan la lenga occitana dens registres autes que lo de l'ensenhament escolar.

Descripcion de l'accion

Dens l'encastre deu PDEAC, lo Departament que sostien los projèctes portats per las equipas ensenhairas deus collègis e qui an la dimension lingüistica occitana.

LOS PROJÈCTES QUE SERÀN AJUDATS SUS LA SÒLA DEUS CRITÈRIS QUI SEGUEISHEN :

- Intensitat de la practica peus escolans, de la lenga occitana dens lo projècte proposat,
- pertinéncia e interès deu projècte tà çò de pedagogic e lingüistic,
- implicacion de l'equipa pedagogica dens lo projècte...

Los dossièrs que haràn l'objècte d'ua instruccion tecnica concertada associant los servicis deu Departament, deu Rectorat de Bordèu, de la Direccion deus servicis de l'Educacion nacionau deus Pirenèus Atlantics e deus conselhèrs pedagogics entà las tres cordèras d'ensenhament.

Lo projècte qu'a d'estar obligatòriament cobastit dab un o mantuns operator(s) (artistas, mediators,...) reperat(s) e identificat(s) per la DSDEN e lo Departament : véder la «Mapa de las ressorsas culturaus locaus» au site :

<http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/>

Lo Departament que perpauza ua ajuda a l'engenhèria per la mesa en relacion deus collègis dab intervenients exteriors qui pòden intervièner dens los lors projèctes.

Contacte au Departament

MISSION ACCIONS CULTURAUS E LENGAS REGIONAUS

Colette LAPLÉCHÈRE
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

> Lo Departament qu'acompanha las practicas de lenga occitana dens l'encastre escolar en organizar :

- Un sejorn pedagogic «Patrimòni en Ôc», module Conte Imatge e Creacion au Centre d'Educacion au Patrimòni Ospitalea d'Irissarry per las classes bilinguas e immersivas francès/occitan (véder ficha accion «Sejorn o animacion e descobèrta deu Centre d'educacion au patrimòni Ospitalea»),
- visitas bilinguas (dab contaire) e talhèrs a l'entorn de documents redigits en occitan aus Archius departamentaus de Pau (véder ficha accion 9 «Descobèrta deus archius Patrimòni, memòria e istòria»).

Entà qui ?

Tà tots los nivèus

Collègis ?

Publics qui an un ensenhament bilingüe ; publics e privats qui prepausan un ensenhament en iniciacion o immersiu

Quand ?

Deu temps de l'annada escolar.

Participacion deu Departament

La participacion financèra deu Departament qu'ei limitada a 15 òras d'intervencion de l'operator (per 60€ l'òra) e a 80% de las còstas deu transport peus collegians. Los transports deus operators culturaus deu Departament que poderan estar pagats aus 80% sus la basa de 0,25€/km e de las 15 òras d'intervencion, quan los collègis son estremats de mei de 30 km d'ua villa centre.

A la carga deu collègi

Lo sòlde net de las còstas deu projècte.

Modalitats de l'accion

Aperet a projècte.

Modalitat de candidatura

> **Har la demanda en linha a :**
<https://paec.le64.fr>



Nouveau

Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux

Objectifs des deux actions

Favoriser la mobilité internationale des jeunes, développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues étrangères, inciter les collégiens à s'engager en coopération avec des jeunes d'autres nationalités.

Description de l'action «voyages scolaires»

LE PROJET DE MOBILITÉ VISE À DÉVELOPPER :

- La sensibilité aux différences et à la diversité culturelle,
- l'ouverture d'esprit,
- la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

> IL DOIT FAVORISER L'IMMERSION DE L'ÉLÈVE PAR :

- La communication avec les habitants dans leur langue, la découverte des journaux locaux, des médias audiovisuels étrangers,
- la découverte du patrimoine culturel, etc.

Description de l'action «échanges internationaux»

Le projet s'appuiera sur un partenariat entre le collège et un opérateur du pays d'accueil, établissement scolaire ou autre structure de la jeunesse. L'échange se concrétisera, notamment, par des actions pédagogiques menées dans le pays d'accueil par les jeunes des deux établissements. L'important est que des contacts privilégiés se nouent entre les jeunes des deux pays autour d'un projet commun.

Ces échanges peuvent être virtuels. L'échange physique réciproque (à l'étranger et en France) et l'hébergement en famille ne sont pas obligatoires pour que le projet soit éligible. La thématique (environnement, culture, sport, citoyenneté, etc.) et la forme de la coopération seront proposées par le collège et son partenaire.

Critères d'éligibilité

• «Voyages scolaires» :

le séjour devra se dérouler en Europe (hors France) et avoir une durée minimale de 3 jours,

• «Échanges» : le séjour devra se dérouler hors France (en Europe ou en dehors de l'Europe) et avoir une durée minimale de 3 jours,

• le collège cherchera à limiter au mieux la part due par les familles,

• les collégiens devront élaborer des supports (photos, articles, films) à destination des autres collégiens, de leur famille, afin de faire partager leur expérience de la mobilité.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ÉPANOUISSMENT ET BIEN-ÊTRE

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Hors France.

Participation du Département

La participation financière du Département est fixée forfaitairement à :

- 750 € pour les voyages scolaires éducatifs,
- 1000 € pour les échanges internationaux.

Elle est limitée à un voyage + un échange par année scolaire et par an.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020

Ressources

> eTwinning

Si vous avez besoin d'être conseillé, contacter :

L'ATELIER CANOPÉ 64

05 59 30 23 18

contact.atelier64@reseau-canope.fr

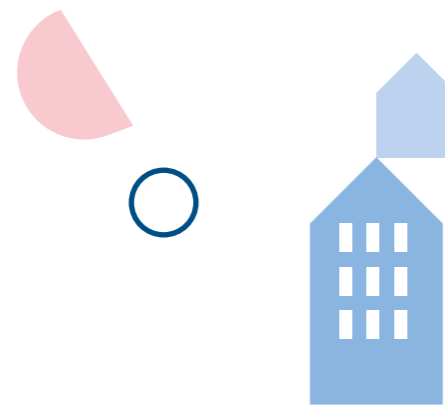
LES ACTIONS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE STRUCTURANTES DES COLLÈGES POURRONT ÊTRE ACCOMPAGNÉES VIA LE DISPOSITIF DE MICRO-PROJETS TRANSFRONTALIERS.

Ces projets seront soumis aux critères d'éligibilité et de fonctionnement de ce dispositif dont appels à projets du :

- 24 février au 3 avril 2020 (1^{re} phase)
- 31 août au 5 octobre 2020 (2^e phase)

Détail et modalités sur cette page Internet :

<http://www.le64.fr/developpement/>





| Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Objectifs de l'action

Le Département a initié la démarche «Manger Bio&Local, Labels et Terroir» en 2010. Il affiche sa volonté de développer une restauration de qualité pour tous les collégiens et de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'action porte sur la possibilité de travailler sur les trois piliers de l'alimentation.

1 | SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION ÉCO-RESPONSABLE :

Description

Soutien des projets menés par les établissements, notamment sur la sensibilisation des convives (exemples : visites de fermes, jardins potagers...).

> Objectifs de la thématique :

- Sensibiliser les collégiens à une alimentation de qualité et les faire adhérer à la démarche,
- faire connaître les productions locales et la saisonnalité,
- éduquer au goût.

2 | HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Description

Réalisation par les collèges d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il pourra être proposé d'évaluer les pratiques, de sensibiliser les convives et de développer des pistes d'amélioration afin de diminuer les déchets alimentaires.

> Objectifs de la thématique :

- Comprendre son environnement pour mieux le préserver et économiser les ressources,
- transmettre des connaissances et des bonnes pratiques pour permettre à chacun de diminuer le gaspillage alimentaire.

3 | MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE :

Description

Considérant les enjeux liés à la santé publique et la publication du décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, le Département s'est engagé à contribuer au respect de l'équilibre alimentaire en collège.

Engagement par les établissements d'actions de sensibilisation afin d'améliorer les pratiques alimentaires des collégiens (ateliers cuisine, actions de sensibilisation aux groupes d'aliments...).

> Objectifs de la thématique :

- Sensibiliser les collégiens à l'équilibre alimentaire,
- mettre l'alimentation au cœur des projets éducatifs.

Ressources

L'Association du Flocon à la vague pourra vous aider à monter des projets également sur la thématique de «l'eau et l'alimentation» :

06 78 18 53 74 - pedagogie@waterfamily.org

L'exposition de Lacq-Odyssée, «Bien vivre, bien manger» :

corinne.bonnavont@lacqodysee.fr

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Collèges publics et privés

Quand ?

Tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

Avec qui ?

- Des groupements de producteurs existent sur le département et proposent des visites de fermes : CIVAM Bio Béarn, «Bienvenue à la ferme», BLÉ, Idoki, UPF,
- les collectivités en charge du traitement des déchets, associations d'éducation au développement durable.

Ressources

Guide du réseau départemental des fermes d'accueil éducatif, 2 DVD «Nos enfants nous accuseront» et «We feed the world».

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

ÉPANOUISSEMENT
ET BIEN-ÊTRE

Modalités de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours, accompagnée de la facture de transport en cas de déplacement. Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.

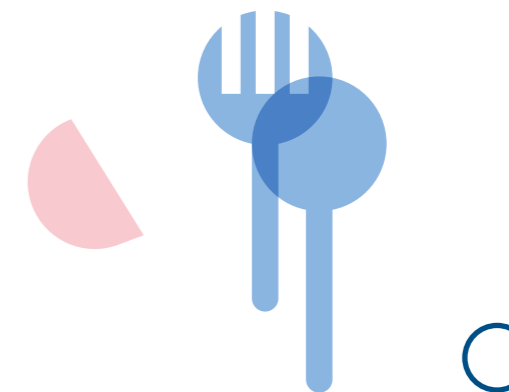
Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Christine DOASSANS

05 59 11 42 38

christine.doassans@le64.fr





| À vélo, c'est la classe !

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo, mode de déplacement alternatif,
- sensibiliser les jeunes à leur environnement urbain,
- améliorer la santé des jeunes grâce aux bienfaits du vélo.

Description de l'action

La pratique du vélo permet de redécouvrir son environnement urbain, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il améliore aussi la santé de ses adeptes. L'objectif de cette opération est de donner le goût du vélo, comme mode de déplacement quotidien aux jeunes.

Il s'agit de définir, en lien avec les collèges volontaires, un programme annuel visant la promotion et la pratique du vélo auprès des jeunes. Ce projet sera construit en concertation avec les équipes pédagogiques de l'établissement et les associations de parents d'élèves.

Ce programme se composera de plusieurs actions et se déroulera durant toute l'année scolaire. Ce programme sera à géométrie variable selon les collèges intéressés.

EXEMPLE D'ACTIONS À MONTER :

- Atelier collaboratif Département-Collège sur la réalisation d'un plan d'itinéraires cyclables à aménager dans un rayon de 3 à 5 km autour du collège, pour s'y rendre en sécurité (atelier à partir de cartes, d'images numériques),
- pratique du vélo sur piste éducative et dans la rue avec les associations de prévention et de sécurité routière,
- montage d'un camp séjour vélo avec définition des étapes, sensibilisation aux déplacements cyclables en théorie et en pratique, reportage photos,
- diagnostic des pratiques dans les établissements via enquêtes jeunes,
- ateliers scientifiques sur les bienfaits du vélo et/ou étude sur la mécanique du vélo en technologie, etc.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du projet EDERBIDEA issu du POCTEFA (programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne, France, Andorre) qui vise à promouvoir la pratique du vélo sur le territoire transfrontalier des Pyrénées-Atlantiques, de la Navarre et du Gipuzkoa (Espagne). En conséquence, **toutes les actions du projet devront se dérouler sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques**. Ponctuellement, certaines actions pourront se dérouler sur le territoire de la Province de la Navarre (Espagne) et du Gipuzkoa (Espagne - Communauté autonome Euskadi).

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ÉPANOUISSMENT ET BIEN-ÊTRE

Pour qui ?

6^e et 5^e prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention du service organisateur) et les parents de ces élèves

Collèges ?

Publics et privés, 6 établissements maximum

Où ?

Au collège, à ses abords, dans les territoires limitrophes et transfrontaliers (Navarre et Gipuzkoa).

Participation du Département

- Aide à l'ingénierie dans le montage de projet, mise à disposition de mallettes pédagogiques, mise en relation éventuelle avec des associations partenaires,
- possibilité d'aides financières selon l'opportunité du projet.

> Noter que les actions qui seront soutenues par le Département dans le cadre du projet seront éligibles à hauteur de 65% par des Fonds européens de développement régional (FEDER).

À charge du collège

Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention. Chaque élève devra être en possession d'un vélo en fonction du projet. Des solutions pourront être envisagées pour les élèves qui n'ont pas de vélo.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalités d'inscription

> Comment ?

Inscription et Information auprès du pôle nouvelles mobilités et urbanisme du Département (cf. encart).

> Quand ?

Avant le 30 juin précédant l'année scolaire.

Contact du Département

MISSION VÉLO

Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES
05 59 46 51 65
sabine.etchevry@le64.fr





| Et si on en parlait...

Objectifs de l'action

- Favoriser l'estime de soi des collégiens en leur donnant l'opportunité de parler de leurs émotions (relations amoureuses, amicales, lien intra familial...),
- prévenir les conduites à risque et les souffrances psychiques,
- déconstruire les stéréotypes de genre par et dans l'éducation.

Description de l'action

Les actions éducatives menées doivent répondre aux objectifs cités pouvant s'inscrire notamment dans les thématiques suivantes : **l'estime de soi et le respect de l'autre, le rapport au corps, les prises de risque à l'adolescence et les conduites addictives, les violences et le harcèlement, l'éducation à la sexualité, les écrans et les réseaux sociaux.**

Critères d'éligibilité

- La conformité au descriptif de l'action,
- une animation construite sur une pédagogie active et participative,
- une démarche pluridisciplinaire et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...) et en lien avec les missions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC),
- la mobilisation d'une ou de plusieurs associations et/ou structures d'éducation populaire locales, extérieures au collège.

SERONT PRIVILÉGIÉS LES PROJETS FAISANT APPARAÎTRE :

- Les axes structurants pour l'établissement, s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Éducation nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée, liste à consulter sur :

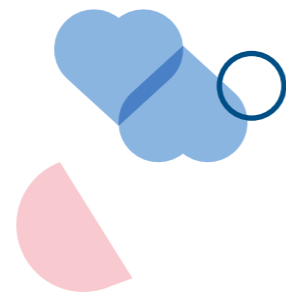
www.education.gouv.fr

> **le système éducatif > les partenaires > Les associations agréées et/ou subventionnées**

et notamment les partenaires locaux reconnus par le Département, liste «partenaires Engagement citoyen» téléchargeable sur :

www.le64.fr

- la participation des jeunes dans le projet : information et médiation par les pairs, implication des Conseils de Vie Collégienne (CVC), des délégués élèves ou collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)...



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ÉPANOUISSEMENT ET BIEN-ÊTRE

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

En collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Au moins un partenaire extérieur et notamment les associations locales agréées au niveau national ou reconnus localement par le Département.

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Contact du Département

MISSION PRÉVENTION

Françoise ROSSI
05 59 11 45 08
francoise.rossi@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>
du 4 mai au 20 juin 2020.





**DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE**





| Séjour des 6^e en montagne

Objectifs de l'action

FAVORISER LA DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE :

le milieu montagnard (paysage, histoire, mutations...), le patrimoine montagnard (biodiversité, patrimoine naturel, culturel, historique...), les métiers, pratiques et savoir-faire des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent (gardiens de refuge, bergers et producteurs, agents du Parc national des Pyrénées, accompagnateurs de montagne, artisans...), mais aussi le concept de multi-usage de ces espaces montagnards (forêt, pêche, chasse, pastoralisme, activités de loisirs...).

CRÉER UNE COHÉSION DE GROUPE :

Pour les 6^e à l'occasion d'une expérience dépaysante qui ouvre sur d'autres horizons.

Description de l'action

Cette action a pour objectif de développer une culture montagne auprès des jeunes ce qui constitue un axe stratégique du Plan Montagne 64.

> Ce séjour d'intégration reposera obligatoirement sur une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action et comprendra :

- Une nuit dans un hébergement en montagne du 64 (Béarn, Pays basque),
- une rencontre avec un ou des acteurs du territoire,
- un travail partenarial avec des structures du territoire (socio-professionnels, associations...) permettant une transmission sur les caractéristiques et enjeux de la montagne.

Pour qui ?

Les classes de 6^e

Collèges ?

Tous les collèges

Quand ?

Au cours de l'année scolaire 2020-2021 à l'exclusion de la période hivernale pouvant relever de la fiche «Séjour de découverte des activités de neige»

Où ?

Séjour organisé en zone de montagne du 64, avec une nuit dans un hébergement en zone de montagne du 64. **Liste téléchargeable sur :** www.le64.fr

Avec qui ?

Ce projet pourra s'appuyer sur des structures ou des professionnels intervenant en montagne (Parc National des Pyrénées, accompagnateurs en montagne, guides, CPIE Pays basque, CPIE Béarn, Éducation Environnement 64, FFME, CAF, Maison de la Montagne, SHEMA...).

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet et dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

La subvention **maximale** ne pourra pas excéder 1000€ par classe et 80% des dépenses totales.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, après transmission des pièces justificatives et au prorata des dépenses réelles.

Si le coût réalisé du projet est inférieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention versée sera ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

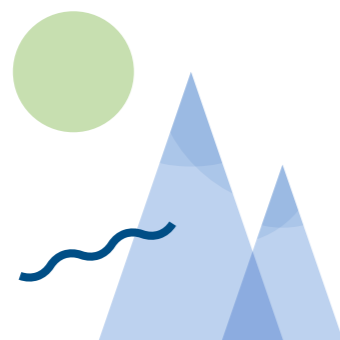
<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020

Contact du Département

MISSION PLAN MONTAGNE

Nathalie ELBE
05 59 46 51 22
nathalie.elbe@le64.fr





| Séjour de découverte des activités de neige

Objectifs de l'action

- Mieux connaître les ressources naturelles du milieu montagnard en **Pyrénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales (météo, nivologie, neige de culture, utilisation de dispositifs de recherche de victimes en avalanches DVA...),
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports d'activités de neige,
- découverte des métiers spécifiques du milieu montagnard (pisteurs, secouristes, guides, gendarmes de haute montagne, bergers, forestiers...).

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de neige, de mieux appréhender les spécificités du milieu montagnard, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉES :

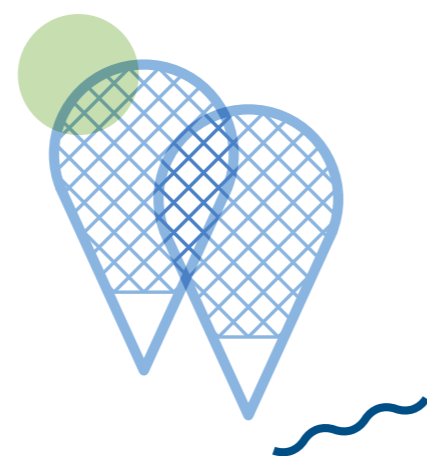
- Ski alpin,
- raquettes,
- ski de fond...

Le projet se déroule sur un site montagnard des **Pyrénées-Atlantiques** pendant la période hivernale, à minima dans le cadre d'un séjour **sur deux journées consécutives**.

Lorsqu'une même classe ou un même groupe participe à un projet se déroulant à minima sur **2 jours** consécutifs, en station d'altitude, à Gourette ou La Pierre Saint-Martin, le collège pourra bénéficier du partenariat avec l'EPSA (présentation des métiers en montagne, sécurisation des pistes, neige de culture, damage...) ainsi que d'un forfait découverte de 3€ par collégien.

Critères d'éligibilité

- Conformité au descriptif de l'action,
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences et vie de la terre, Géographie, sciences Physiques...) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet doit avoir lieu hors cycle EPS et hors actions UNSS,
- co-construction : intervention de partenaire(s) agréé(s).



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Période hivernale (hors vacances scolaires)

Avec qui ?

- L'Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA),
- socioprofessionnels des activités de neige (club de ski, ESF, professeurs de ski indépendants, AMM, guides...),
- fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64...),
- maison de la montagne,
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne.

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Marie-Hélène SOLINHAC
05 59 11 42 29
marie-helene.solinac@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

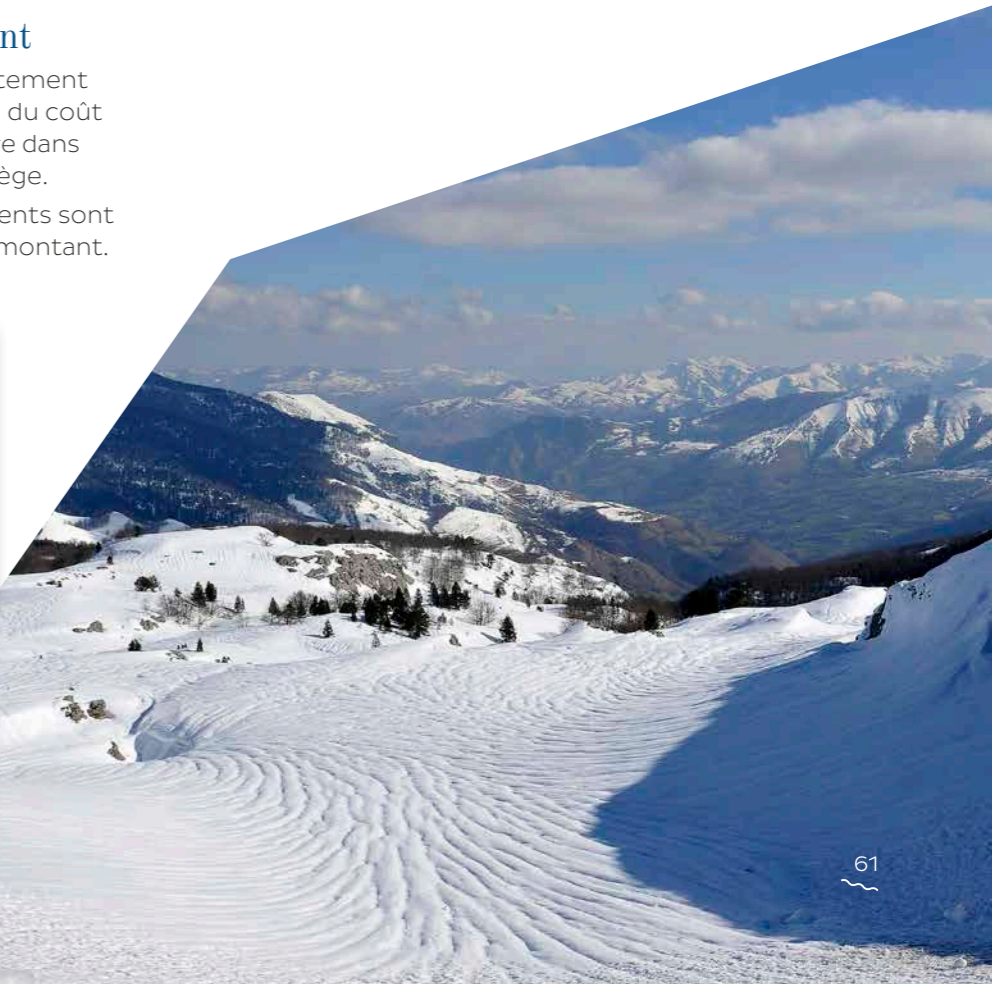
Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>
du 4 mai au 20 juin 2020.





Éducation et sport de pleine nature

Objectifs de l'action

- Mieux connaître les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en **Pyrénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques des sports de nature en fonction de la sensibilité du milieu, des espaces et des sites parcourus, du multiusage sur ces espaces, et de la saison,
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature et se familiariser avec les métiers liés aux milieux.

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉS :

- Le ski de fond,
- raquettes à neige,
- le canoë-kayak,
- l'escalade,
- l'alpinisme,
- la randonnée pédestre,
- le VTT,
- le surf et la spéléologie...

Le projet doit porter sur une ou plusieurs activités de pleine nature et sur la découverte de leur milieu montagnard, l'océan, le gave, la formation des strates et des concrétions, les impératifs d'entraide et de sécurité... et/ou des métiers qui en découlent.

Critères d'éligibilité

- Conformité au descriptif de l'action,
- le projet se déroule, **a minima, pour une même discipline sur une journée** sur les sites ou espaces les plus proches du collège,
- **la pluridisciplinarité du projet** : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences et vie de la terre, géographie, sciences physiques...) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS,
- **co construction** : intervention de partenaire(s) agréé(s).

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Hors vacances scolaires

Où ?

Hors des murs du collège

Avec qui ?

- Les socioprofessionnels des sports de nature (clubs sportifs, comités sportifs, AMM, guides...),
- les fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64...),
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne...

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalités d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020.

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Marie-Hélène SOLINHAC

05 59 11 42 29

marie-helene.solinhac@le64.fr





inscription
obligatoire
Piloupage

| Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel

Objectif de l'action

Sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales.

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Le Département organise, avec ses partenaires, «l'opération Pilou Page» qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'information en classe et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours...).

Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, secouristes, guides de haute montagne, gendarmes de haute montagne, démonstration d'un chien d'avalanche...

Pour qui ?

Classes de 5^e

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

En décembre, la semaine précédant les vacances de Noël, en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques

Où ?

En collège pour la séance d'informations et déplacement à Gourette pour la journée sur site

Avec qui ?

Lors de la journée en station, 50 à 80 professionnels de la montagne et bénévoles :

- Club Alpin Français Vallée d'Ossau,
- École de Ski Français,
- EPSA,
- Comité Départemental de Montagne et Escalade,
- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne d'Oloron,
- Météo France d'Uzein...

PROGRAMME D'ACTIONS
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE

Participation du Département

Participation financière pour le transport des collégiens. Montant défini sur présentation des factures acquittées.

À charge du collège

Le pique-nique pour chaque élève et leurs accompagnateurs.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège après transmission des pièces justificatives des frais de transport au service instructeur (voir Contact du Département).

Participation technique

Intervention d'un Guide de Haute montagne au sein du collège. Deux heures d'information et de prévention aux risques montagne hivernale, en amont de la journée en station.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page) dans la limite d'un effectif de 400 jeunes.

Modalités d'inscription

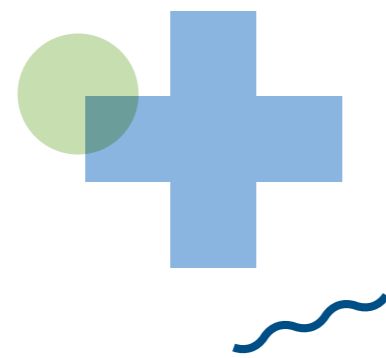
> **Inscription par mail à la rentrée au contact suivant :**

marie-helene.solinhac@le64.fr

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE

Marie-Hélène SOLINHAC
05 59 11 42 29
marie-helene.solinhac@le64.fr



DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE





| Sections sportives agréées par le rectorat

Objectifs de l'action

- S'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture, selon le cahier des charges proposé par le Rectorat,
- **fonction éducative** : contribuer à la formation équilibrée du jeune, à la réussite du double parcours par un suivi scolaire des élèves,
- **éducation à la santé et la citoyenneté** : promouvoir une qualité de vie intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques, éducation à la santé notamment nutrition, rythme de vie,
- fonction sociale pour lutter contre les inégalités et les discriminations,
- **développement local** : convention de partenariat avec un club local, place du club dans le parcours éducatif et la vie citoyenne.

Description de l'action

Les sections sportives scolaires appartiennent à l'offre de formation proposée aux établissements par le rectorat selon un cahier des charges bien précis. Pour la création ou le renouvellement d'un agrément d'une section sportive, d'une durée de 3 ans, chaque établissement doit établir et argumenter une demande au rectorat (ouverture à tous les niveaux, gratuité de la pratique, 3h de pratique sportive réparties en 2 séances, hors cycle UNSS, participation aux compétitions). L'encadrement de la pratique sportive est soit assurée par le professeur d'EPS référent, soit conventionnée avec un acteur fédéral de la ou des disciplines concernées (comité départemental, club...).

Critères d'éligibilité

- La section sportive doit être agréée par le rectorat,
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Année scolaire

Où ?

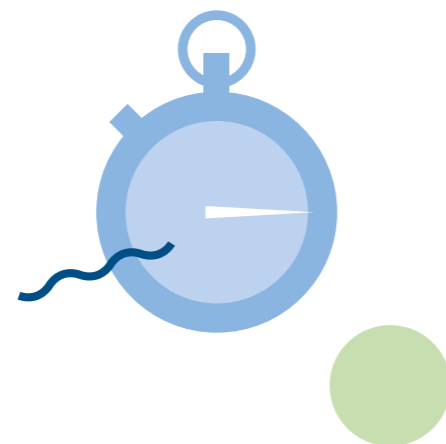
Dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité de l'établissement, dans les espaces sites et itinéraires de pleine nature de proximité

Avec qui ?

Le professeur d'EPS référent et/ou le mouvement sportif local (comité départemental, club...).

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Participation du Département

Selon 3 cas de figures distincts

1 | AIDE AU DÉPLACEMENT DES SECTIONS SPORTIVES LORS DES ENTRAÎNEMENTS :

> Les sections sportives de pleine nature :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, **lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique**. La prise en charge est de 80% des factures acquittées, subvention maximale de 2700€/an par établissement.

> Les autres sections sportives :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80% des factures acquittées, subvention maximale de 500€/an par établissement.

2 | AIDE À LA CRÉATION D'UNE SECTION SPORTIVE :

Aide départementale forfaitaire de 1000€/an par établissement, au maximum sur les 3 premières années, établie en fonction des coûts effectifs supportés par l'établissement lors de sa mise en place, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement en rythme de croisière par la recherche notamment de cofinancements (fédération sportive, sponsoring.)

3 | AIDE AU MAINTIEN D'UNE SECTION SPORTIVE AGRÉÉE :

En cas de remise en cause de sa pérennité, un accompagnement forfaitaire départemental forfaitaire de 1000€/an par établissement, au maximum sur 3 années, sera octroyé au cas par cas, en fonction des difficultés financières et des coûts effectifs supportés par l'établissement, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement de la section sportive.

À charge du collège

Le solde net du coût de fonctionnement de la section sportive.

Modalité de paiement

> La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue de l'année scolaire, sur production de l'ensemble des factures acquittées :

- Du prestataire de transport,
- de l'ensemble des factures pour les autres sections sportives en création ou en difficulté (transporteurs, prestation du club, location d'équipements sportifs, achat de petits matériels sportifs dédiés...).

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

Modalités d'inscription

> Saisir sa demande de subvention :

<https://paec.le64.fr>

du 4 mai au 20 juin 2020

en précisant la ou les disciplines.

Pour les établissements disposant d'une section sportive agréée, envoyer le bilan de l'année précédente (dans «document complémentaire» du dossier à saisir en ligne).

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Marie-Hélène SOLINHAC

05 59 11 42 29

marie-helene.solinhac@le64.fr



Séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

Objectifs de l'action

- favoriser l'éducation au patrimoine et sensibiliser les collégiens aux ressources locales : patrimoine naturel, patrimoine culturel, bâti, archéologique, linguistique ou ethnologique,
- permettre de découvrir l'histoire d'Ospitalea, ancienne commanderie des Chevaliers-Hospitaliers, d'apprécier sa réhabilitation et de découvrir ses expositions temporaires.

Description de l'action

La mission du Centre d'éducation au patrimoine (CEP) Ospitalea est de proposer aux enseignants et à leur classe des séjours éducatifs de 2 à 5 jours avec hébergement dans la commanderie et des animations éducatives à la journée ou à la demi-journée (sans hébergement).

L'édifice du XVII^e siècle a été rénové au début du XXI^e siècle de manière très contemporaine en centre d'hébergement. Les chambres, les espaces de travail et de détente sont aménagés et font le lien entre ces 2 époques.

Le centre dispose de 35 couchages (accompagnateurs inclus) pour accueillir les élèves en séjour avec nuitée.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE COMPREND 18 MODULES PÉDAGOGIQUES ET SE DÉCLINE AU SEIN DE 6 THÉMATIQUES :

- Patrimoine et Vie des hommes,
- Patrimoine et Culture,
- Patrimoine et Histoire,
- Patrimoine et Éducation au développement durable,
- Patrimoine et Éducation à la citoyenneté,
- Patrimoine en Òc.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Toute l'année
Ouverture du lundi au vendredi

Où ?

Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea - 64 780 Irissarry

Langues régionales ?

La plupart des modules peuvent se dérouler, selon les objectifs pédagogiques des enseignants, en français, en basque, en bilingue français-basque ou en occitan (module Patrimoine en Òc, uniquement).

Participation du Département :

Pour les séjours éducatifs d'au moins 3 jours/2 nuits, 80% du coût du transport aller/retour collège-Irissarry (subvention versée après le séjour).

> Tarification préférentielle pour les collèges :

- 35 € par élève pour un séjour de 2 jours
- 63 € par élève pour un séjour de 3 jours
- 91 € par élève pour un séjour de 4 jours
- 120 € par élève pour un séjour de 5 jours

Ce tarif comprend l'hébergement, la restauration et l'ensemble des animations.

PROGRAMME D'ACTIONS
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Modalité de paiement

Subvention versée au collège après transmission des factures justificatives.

À charge du collège

POUR LES SÉJOURS ÉDUCATIFS :

- L'hébergement, la restauration et les activités pédagogiques selon tarification préférentielle,
- 20% du coût du transport aller/retour collège-Irissarry pour les séjours d'au moins 3 jours/2 nuits,

La grille tarifaire en vigueur est consultable sur :

<http://www.le64.fr/culturesport/ospitalea/ospitalea.html>

POUR LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES :

- **Une demi-journée** : forfait de 45 euros jusqu'à 30 élèves puis 2 euros par élève supplémentaire,
- **une journée** : forfait de 75 euros jusqu'à 30 élèves puis 3 euros par élève supplémentaire (pique-nique fourni par le CEP pour 6 euros par participant ou fourni par le collège ou par les parents),
- le coût du transport aller/retour.

Modalité de l'action

Inscription auprès du CEP.

Modalités d'inscription

> Comment ?

Renseignements détaillés et formulaire de demande de séjour ou d'animation à télécharger et à compléter sur le site Internet :

www.le64.fr

> **Ospitalea**

> Quand ?

Toute l'année (en fonction du planning d'activités déjà existant au moment où la demande est formulée).

Contact du Département

CENTRE D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA

Anna RUIZ-DELVAL
Responsable

Emmanuel IÑARRA
Médiateur du patrimoine

Anne PAGOLA-BLAZQUEZ
Médiatrice du patrimoine

Le Bourg - 64 780 IRISSARRY

Tél. : 05 59 37 97 20

Fax. : 05 59 37 97 21

ospitalea@le64.fr





Biodiversité et développement durable

Objectifs de l'action

- **Encourager la connaissance des patrimoines naturels départementaux** : espaces, espèces (faune, flore), géologie,
- prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, développer l'esprit critique,
- permettre à l'élève d'être acteur sur son environnement (famille, établissement, commune, département),
- sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et du développement durable en partant des enjeux locaux pour déboucher sur une problématique plus large.

Description de l'action

La dynamique du projet doit aider le jeune à découvrir son environnement proche et appréhender les enjeux de la préservation de la biodiversité. Les projets de connaissance des patrimoines naturels combinent des visites de terrain (sites naturels, équipements techniques...), des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle. Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liées à l'environnement. Ils s'appuient sur le partenariat avec une structure compétente sur les thématiques choisies. La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films, croquis, textes...) pourront être valorisés.

Les récentes modifications législatives et réglementaires ayant conduit à ce que les Départements n'aient plus de compétences d'intervention portant sur **les déchets et l'énergie**, **les projets relatifs à ces thématiques ne peuvent plus être financés au titre de cette action.**

Critères d'éligibilité

- **Co construction** : interventions de partenaire(s)* de la liste co-validée DSDEN et Département ; transversalité disciplinaire,
- la priorité est donnée aux projets portant sur une ou plusieurs des 64 espèces animales ou végétales à enjeu du territoire, présentées dans le programme « Les 64 fantastiques »**, et/ou intégrant des actions se déroulant dans les espaces naturels sensibles (ENS)*** du département,
- actions de terrain, visites de sites départementaux adossées à du travail en salle,
- un nombre d'heures moyen de 10 heures d'interventions par classe.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Organiser des visites de terrains dans le département et du travail en salle

Avec qui ?

- Les associations,
- les structures publiques et les collectivités* qui ont une mission éducative validée par la DSDEN et qui œuvrent sur les problématiques de connaissance et préservation des espaces et des espèces de la biodiversité départementale.

Participation du Département

> Aide financière :

Jusqu'à **100 % de l'animation assurée par le(s) partenaire(s) validé(s)** (60 € l'heure d'animation, cofinancement possible).

Modalités de paiement

Le montant de la subvention (ajusté au coût du projet réalisé) est versé directement au collège. Le versement interviendra à la fin de l'année scolaire sur présentation de la **fiche bilan** du projet.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.



Modalités d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>
avant le 20 juin 2020.

Ressources

> *Les partenaires à solliciter

Consulter la liste «Biodiversité et développement durable» sur : www.le64.fr

> **Brochure «Les 64 fantastiques», 64 espèces animales et végétales des Pyrénées-Atlantiques à découvrir

Brochure disponible au CDI de l'établissement ou à consulter sur : www.le64.fr

> ***Les Espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leurs qualités biologiques et paysagères. Ils sont des espaces privilégiés de balades, de formations et de recherche

Pour connaître les ENS proche de votre établissement consulter la liste et la carte sur : www.le64.fr

> La Feuille

Journal des éco-parlementaires des Pyrénées-Atlantiques. Les articles écrits par les jeunes témoignent de leurs recherches et actions en faveur de la biodiversité. Les éditions 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 sont à retrouver sur :

www.le64.fr

Contact du Département

**PATRIMOINE NATUREL DE LA MISSION
VALORISATION DU PATRIMOINE
ET DU CADRE DE VIE**

Patricia SAINT-AMON
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr



| Vos contacts au Département

Laura DUVIGNAU - Coordinatrice

Chargée de mission Jeunesse
 05 59 11 47 03
 laura.duvignau@le64.fr

- Collégien(ne) citoyen(ne)

Myriam SOULA

Chargée de mission Aménagement culturel
 et enseignement artistique
 05 59 11 44 02
 myriam.soula@le64.fr

- Spectacle vivant, arts plastiques
 et littérature (PDEAC)
- Grandir avec la culture

Jean-Philippe GARCIA

Chargé de mission Arts visuels
 05 59 11 43 88
 jean-philippe.garcia@le64.fr

- Collège au cinéma

Anatole ARESTEGUI

Chargé de mission Langue basque
 05 59 46 51 15
 anatole.arestegui@le64.fr

- Susciter la pratique de la langue basque

Nathalie ELBE

Chargée de projets mission montagne
 05 59 46 51 22
 nathalie.elbe@le64.fr

- Séjour des 6^e en montagne

Claire BARBÉ

Chargée de mission Schéma Autonomie
 05 59 11 41 58
 claire.barbe@le64.fr

- Mon collègue pour tous,
 changeons le regard sur le handicap !

Laurie FANLO

Chargée de mission Agenda 21
 05 59 11 45 54
 laurie.fanlo@le64.fr

- Mon collègue Éco-responsable

Christine DOASSANS

Chargée de projets Environnement
 pédagogique et éducatif
 05 59 11 42 38
 christine.doassans@le64.fr

- Découverte des métiers et des formations
- Segpas à pas vers la réussite (nouveau)
- Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Fabienne JOB

Chargée de projets Environnement
 pédagogique et éducatif
 05 59 11 42 80
 fabienne.job@le64.fr

- Que je sois fille ou garçon...
- Prix BD des collégiens 64 «Lire et aimer lire»
- Collégien(ne)-chercheur(se)
- Voyages scolaires éducatifs
 et échanges internationaux
- Citoyenneté numérique
- Découverte des institutions et des lieux de mémoire

Colette LAPLÉCHÈRE

Chargée de mission Aménagement culturel
 et action linguistique - Iniciativa DUS
 05 59 11 45 13
 colette.laplechere@le64.fr

- Susciter la pratique de la langue occitane

Marie-Hélène SOLINHAC

Gestionnaire Animations Sportives
 05 59 11 42 29
 marie-helene.solinac@le64.fr

- Séjour de découverte des activités de neige
- Éducation et sport de pleine nature
- Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel
- Sections sportives agréées par le rectorat

Anna RUIZ-DELVAL, Emmanuel IÑARRA et Anne PAGOLA-BLAZQUEZ

Médiateurs du patrimoine
 05 59 37 97 20
 ospitalea@le64.fr

- Séjour ou animation et découverte
 du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

Patricia SAINT-AMON

Chargée de mission Éducation
 et sensibilisation à l'environnement
 05 59 11 42 72
 patricia.saint-amon@le64.fr

- Escape Game
 «Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant !»
- Biodiversité et développement durable

| Archives départementales archives@le64.fr

| PAU

Carine FREYSSINET

05 59 84 97 60

| BAYONNE

Tere GARCIA-LARRACHE

05 59 03 93 93

- Découverte des Archives
 (patrimoine, mémoire et histoire)

Maddalen LURO

Animatrice Jeunesse
 05 59 11 44 01
 maddalen.luro@le64.fr

- 1 métier par mois, 1 métier pour moi

Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES

Chargée de mission Urbanisme
 et aménagement
 05 59 46 51 65
 sabine.etcheverry@le64.fr

- À vélo, c'est la classe !

Françoise ROSSI

Responsable de la mission Prévention
 05 59 11 45 08
 francoise.rossi@le64.fr

- Et si on en parlait

|Programme 
ACTIONS
EDUCATIVES
POUR LES
COLLEGIENS
 2020 | 2021

| Programme 
D'ACTIONS
EDUCATIVES
POUR LES
COLLEGIENS
 2020 | 2021

LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

64, avenue Jean Biray
64 058 Pau cedex 9

www.le64.fr



PLUS DE PROJETS,
PLUS ENGAGÉS

JEUNESSE